

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME LXXXVI - Année 1959



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

LETTER

SOCIETY

HISTORICAL SOCIETY OF MASSACHUSETTS

OF RECORDS

FOR THE YEAR 1881

1882

NEW YORK: PUBLISHED BY THE SOCIETY



MEMBERS

OF THE SOCIETY OF RECORDS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1959)

MM. BECQUART, P. BORIAS, le D^r CHEYNIER, le D^r DUSOLIER, M^{me} GARDEAU, le R.P. GRILLON, GUTHMANN, A. JOUANEL, le D^r LAFON, LAVERGNE, PONCEAU, SAINT-MARTIN, SECONDAT, SECRET, VILLEPONTOUX.

BUREAU

Président: M. le D^r Charles LAFON.

Vice-Présidents: M. Emile DUSOLIER (Ribérac);

— M. André JOUANEL (Bergerac);

— M. Jean SECRET.

Secrétaire général: M. Géraud LAVERGNE.

Secrétaires adjoints: M. Noël BECQUART;

— Léon GUTHMANN.

Trésorier: M. Marcel SECONDAT.

Trésorier adjoint: M. Guy PONCEAU.

COMMISSION DE PUBLICATION

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
MM. CHEYNIER, SECONDAT et SECRET.

COMMISSION DES FINANCES

M. LE PRÉSIDENT, MM. GUTHMANN et VILLEPONTOUX.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 8 JANVIER 1959

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : M^{mes} Berton, Donzeau, Dupuy, Fellonneau, Lacombe, Médus, Villepontoux; M^{lle} Marquessat; MM. Albié, Ardillier, Bardy, Beccart, Berthelot, Borias, Boucher, Boyer, Donzeau, Lafille, Lavergne, le D^r Maleville, J. Saint-Martin, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se sont fait excuser : M. et M^{me} Guille, M. J. Lassaing, M. et M^{me} Ponceau.

Le *quorum* réglementaire n'étant pas atteint, l'assemblée générale ordinaire, prévue pour aujourd'hui, est reportée au mois de février. Des modifications aux statuts, décidées par le Conseil d'Administration, lui seront soumises.

FELICITATIONS. — M^{me} Bordès, née Préveraud de Sonnevillè, docteur ès Sciences naturelles, avec une thèse sur le Paléolithique supérieur en Périgord (Sorbonne, juin 1958); — M. J.-L. Galet, chevalier des Palmes académiques.

REMERCIEMENTS. — M. J.-M. Merlet.

NECROLOGIE. — M. Louis Arlet, maire et conseiller général de Sarlat; — M^{me} Crépey.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

VŒUX. — En son propre nom et au nom du Bureau, M. le Président adresse les meilleurs souhaits de Nouvel An à tous les membres, présents et absents; il remercie ceux d'entre eux qui ont envoyé à notre Compagnie leurs vœux de prospérité.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Au cours du mois écoulé ont été enregistrés les dons suivants :

Etude historique de l'agriculture de la Dordogne, avec les compléments relatifs aux départements voisins, et une brochure, *La Campagne orchestrée contre l'agriculture française au lendemain de la Libération* (Bordeaux, Bière, 1958), par M. P. Maynard, ingénieur agronome; hommage de l'auteur;

Servir mieux, n° 18, novembre 1958, consacré au Périgord; articles de M. le Préfet Rolland, Jean Secret, Marcel Fournier, Louis Deltheil-Cluzeau, etc., sur le tourisme, le folklore et l'économie du département; 48 p. in-4°, richement illustrées; envoi du directeur, M. R. Miel;

Paris-Berry, d'octobre 1958, qui rend compte du 27^e Congrès des écrivains de France et de langue française (Charleroi, août 1958), où

Jean Sylvaire a présenté un rapport sur l'activité culturelle en Périgord; don de Jean Sylvaire;

Histoire du Boina de 1700 à 1840 (extr. du *Bulletin de Madagascar*, octobre 1958); in-8°, 8 p.; hommage de l'auteur, M. Jean Valette;

Cartes postales de Dordogne, photographies du château de Villamblard et du portrait de Moreau de Villejalet; don de M. J. Secret.

Des remerciements sont adressés aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — *Le Congrès archéologique de France*, CXV^e session, 1957, offre une riche documentation sur les églises de la Cornouaille, leurs rétables, leurs calvaires; sept d'entre elles ont été étudiées par M. Waquet, archiviste en chef du Finistère, qui exerça ces fonctions dans la Dordogne durant l'Occupation.

Dans le *Bulletin monumental*, 4^e trim. 1958, M. Marcel Aubert signale l'ouvrage consacré l'été dernier par M. Jean Secret aux *Eglises du Ribéracois* (éd. Fontas, Périgueux).

Sites et Monuments, bulletin de la Société pour la protection des paysages, n° 3 (juillet-septembre 1958), donne une vue du château classé de la Terrasse, à Cravant (Puy-de-Dôme); sa rotonde à colonnade n'est pas sans analogie avec celle du château de Rastignac, à La Bachellerie, dont, au passage, M. Jean Secret confirme la date de construction : 1830.

M. le Président signale encore dans *Le Périgourdin de Bordeaux*, de décembre 1958, l'important article de M. Jean Secret sur le château de Villamblard.

COMMUNICATIONS. — M. le Président annonce que le Dr André Cheyrier vient de découvrir au Jarry, commune de Saint-Rabier, près de la source du Peyrat, un gisement préhistorique s'étalant du Magdalénien au Néolithique. Notre collègue va s'occuper d'installer de petits musées de préhistoire à Terrasson et à Montignac.

M. le Dr Lafon a relevé dans l'admirable ouvrage qu'est la *Bibliographie générale du Périgord*, une confusion qu'il croit utile de signaler.

Dans le tome I^{er}, page 51, à l'article *Biron* (Théodore comte de Gontaut) est cité l'ouvrage suivant :

« *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, baron de Salignac, 1605 à 1610. Correspondance diplomatique et documents inédits, publiés et annotés par le comte Théodore de Gontaut Biron*, Paris, Champion et Picard, 1889, in-8, xiv-451 p. » . .

Tout ceci est exact. En revanche, dans le *Supplément*, du tome III, page 221, on lit la note rectificative suivante :

« *Ambassade en Turquie...* Ajouter que la première édition a été publiée à Auch chez Cocharaux Frères en 1888, in-8, 108 p. Cette première édition donne le texte intégral de la relation de l'Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron; la deuxième n'en donne que des extraits » .

C'est là l'erreur, car il s'agit de deux ouvrages, dont l'un est le complément de l'autre, mais qui diffèrent complètement. Le premier en date a le titre suivant :

Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, baron de Salignac 1605 à 1610. Voyage à Constantinople, Séjour en Turquie; relation inédite précédée de la vie du baron de Salignac par le comte Théodore de Gontaut Biron, Paris, H. Champion et Auch, Cocharaux, 1888, in-8, titre et faux-titre, frontispice (gravure à l'eau-forte représentant le château de Salignac), LXXVI-168 p.

Evidemment les titres sont identiques, mais les sous-titres diffèrent et le volume de 1889 ne reproduit aucune partie du texte de celui de 1888; enfin pour le second, la description bibliographique est erronée.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les deux volumes sont des publications des *Archives Historiques de la Gascogne*.

M. Jean Secret a trouvé dans le *Dictionnaire d'Architecture* de Viollet Le Duc, t. VIII, p. 326, la description d'une serrure de la fin du xiv^e siècle, qui se trouvait à Lalinde. Qu'a-t-elle pu devenir depuis ?

Selon André Michel, *Histoire de l'Art*, t. VI², p. 726, la ville de Périgueux, à l'instar de beaucoup d'autres, aurait élevé une statue à Louis XIV. Notre vice-président demande si cette assertion peut être vérifiée.

M. Joseph Saint-Martin donne un alerte compte rendu du livre de M^{me} Agnès de la Gorce, *Le vrai visage de Fénelon* (Paris, Hachette, 1958). Il se demande, incidemment, si le portrait, reproduit comme provenant du château de Suzanne, ne serait pas plutôt celui du château de Bourdeilles (cliché Astre).

Avec la plus grande attention, M. Secondat a lu l'ouvrage, *Les Anciennes forges du Périgord*, par E. Peyronnet (éd. Delmas, Bordeaux, 1958). L'auteur, natif de Festalemps, est notre compatriote ribéacois. Licencié ès sciences, il a été professeur de physique à Lyon, directeur du Collège moderne de Nantes, assesseur du directeur de l'Institut polytechnique de l'Onest. A la retraite, il est devenu directeur du Centre d'études de la Fonderie, à Bordeaux. Autant de titres pour mener à bien la somme qu'il a entreprise sur un sujet déjà très vaste et qu'on peut lui reprocher d'avoir étendue au-delà des anciennes limites du Périgord : en Angoumois, en Limousin, Bas et Haut et Agenais (notamment Fumel).

L'ouvrage contient une foule de renseignements utiles, mais sa composition laisse à désirer ; il a aussi trop de « hors-d'œuvre », tels l'histoire dramatique de Charles Lafarge, maître de forges du Glandier et les quelques mots de conclusion sur l'histoire générale du Périgord.

Mme C. Lacombe signale rue Taillefer, dans la maison Boulestin, qui est certainement l'une des plus anciennes du quartier (voir la façade sur la rue des Farges), une plaque de cheminée de type archaïque. A en juger par le relevé présenté, l'ornementation, toute linéaire, est vraiment originale.

M. Lavergne dit avoir vu exposées à la devanture d'une antiquaire de Périgueux des plaques du même genre qui pourraient bien être de fabrication locale.

ADMISSIONS. — M. le bâtonnier Jean Bounel, chevalier de la Légion d'honneur, avocat à la Cour d'appel, rue Porte-Dijéaux, 34, Bordeaux, et château de Batou, à Boisse (Dordogne) : présenté par MM. Robert Coq et André Jouanel;

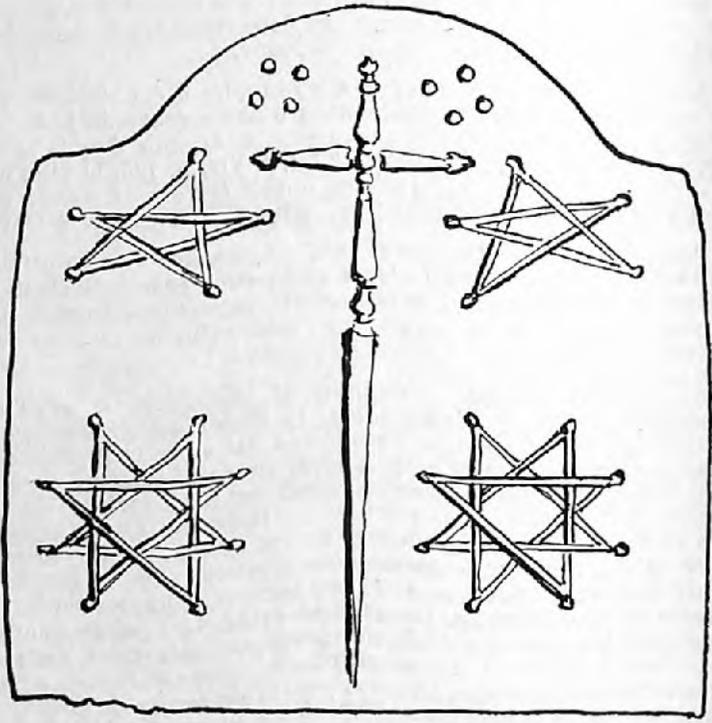
M. Jacques Lassaigue, écrivain d'art, directeur des publications Skira, de Genève, rue Soufflot, 15, Paris (5^e), présenté par le D^r A. Maleville et M. Jean Lassaigue.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.



Plaque de cheminée de la Maison Boulestin



ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 5 FEVRIER 1959

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : M^{mes} Busselet, Dupuy, Fellonneau, Marchat, Médus, Ponceau, Soubeyran et Villepontoux; MM. Ardillier, Bardy, Belanger, Borias, Boucher, Boyon, Busselet, Dumas, Guthmann, Lagrange, Lavergne, le D^r Maleville, Maury, Morquin, de Petenti-Nulli, Secondat, Secret, le D^r Semennon, Soubeyran et Villepontoux.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente appelle une observation de M. Louis Peyrille qui se déclare l'inventeur, avec M. Delmas, du gisement du Jarry en 1932 ; la découverte a été signalée, pour prise de date, à la Société préhistorique française.

NECROLOGIE. — M^{lle} Alice Reytier.

M. le Président exprime ses regrets, la défunte fut longtemps assidue à nos séances.

REMERCIEMENTS. — MM. P. de la Chapelle et Jacques Lassaigue.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Au cours du mois écoulé ont été enregistrés les dons suivants :

Mgr Amédée Bouyssonie (1867-1958). [Extr. du *Bull. de Littérature ecclésiastique*, t. LIX] (1958); Toulouse; in-8°, 8 p.; et *Spiritualité de l'Homme de Néanderthal* (Extr. de *Hundert Jahre Neanderthaler. Neanderthal Centenary*); Utrecht, 1958; n-4°, 16 p.; hommage de l'auteur, le P. F.M. Bergounioux O.F.M.;

Thérapeutiques indigènes de la lèpre en Oubanghi (Extr. des *Mélanges Pittard*); Brive, 1958; in-8°, 21 p.; hommage de l'auteur, M. J.-J. Pittard;

Fablettes pour les enfants du pays d'oc. Texte d'oc et traduction française, par Louis Delluc; Périgueux, éd. du Bournat du Périgord, 1958; in-8°, 35 p.; don du Président du Bournat.

Montaigne périgourdin (Extr. du *Bull. des Amis de Montaigne*, juill.-sept. 1958); in-8°, 16 p.; hommage de l'auteur, M. Joseph Saint-Martin;

Un lot de cartes postales du département; et Ange portant la couronne d'épines, au sommet du clocher de Saint-Front de Périgueux, par Morra, sculpteur; photo de G. Margat (1891); don de M. Jean Secret;

Cuve baptismale romane de Saint-Vincent-Jalmoutier; — marques de fabriques gravées au trait sur les carreaux de l'église de Ponteyraud; dessins de G. Ponceau; don de l'auteur;

Bulletin de la Société des Etudes scientifiques de l'Aude, t. LVII (1956-57); envoi pour échange.

M. le Président exprime les remerciements de la Société aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Selon *Chercheurs et curieux*, janvier 1959, la thèse de Jeanne d'Arc, fille de France, a été lancée en 1805 par un sous-préfet de Bergerac, Pierre Caze; Jacobi l'a reprise entre 1932 et 1940;

Dans la *Revue de l'Agenais*, 4^e livr. de 1958, M. Th. Alem fait l'histoire des lignes du carrefour ferroviaire agenais, et notamment de celle de Limoges, Périgueux, Agen (1855-1863).

M. Defos de Rau, dans le *Bull. de la Société de Borda*, 3^e trim. 1958, tenter de fixer la date de naissance de Saint Vincent de Paul, importante comme le rappelle M. Jean Secret, pour la date de son ordination à Château-l'Évêque ; ce pourrait être 1580, 1579 ou 1576.

La *Revue des Etudes ligures*, janv.-juin 1958, publie une note de M. Lambagha sur l'*opus certum* ; ses exemples empruntés à Albenga et Fréjus rappellent la tour de Vésone et les Arènes de Périgueux.

La prise de Mussidan par les Catholiques en avril 1569 est contée par le Capitaine Du Cheyron aux lecteurs du *Périgourdin de Bordeaux*, janvier 1959 ; M. de Constantin leur décrit le Musée Militaire du Périgord et M. Jean Secret présente le portrait de J.-P. Moreau de Villejallet.

Pierre Lafon, grand-père du poète aveugle du Bugue, soldat de l'Empire (1779-1862), est évoqué par J. B., dans *Oï Contou*, 1^{er} février 1959.

Notre Vallée fait le bilan de son action depuis mai 1957 ; elle a diffusé en France et à l'étranger plus de 100.000 numéros de qualité. Cela ne va pas sans de lourds sacrifices, insuffisamment payés de retour. Des communes, des Chambres de Commerce, des syndicats qui ont fait passer des articles sur les sites et monuments de leur ressort n'ont pas souscrit d'abonnement ni payé les numéros dont le service leur avait été fait.

La rédaction de *Notre Vallée* n'est pas seule à se plaindre de l'indécence de certains.

M. Secret signale la parution, aux éditions Bière, à Bordeaux, d'un ouvrage de M. Philippe Robert, sous-préfet, *L'Agriculture en Dordogne*.

CORRESPONDANCE. — M^{me} Sonnevile-Bordes veut bien préciser à notre intention que la thèse de doctorat d'Etat qu'elle a soutenue devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris (Sciences Naturelles), en juin 1958, lui a valu la mention *très honorable* et les félicitations du jury. La thèse principale, consacrée au Paléolithique supérieur en Périgord, a 313 pages de texte, 64 tableaux, 7 cartes et 278 figures.

Notre distinguée collègue adresse ses remerciements à tous ceux qui ont rendu possible cette étude d'ensemble. Beaucoup d'entre eux sont, ou ont été, membres de notre Société ; elle a aussi, dit-elle, une dette spéciale de reconnaissance vis-à-vis du *Bulletin* où ont paru de nombreux articles sur son sujet.

Nous accueillerons toujours, dit M. le Président, les travaux que M^{me} de Sonnevile-Bordes nous destinera.

COMPTE DE GESTION. — M. Secondat, trésorier, donne lecture de son compte rendu financier pour l'exercice 1958.

Les recettes se montent à 929.275 frs dont 316.842 de cotisations et de droits de diplômes ; les dépenses à 1.373.831, dont 655.546 de réparations, notamment à la toiture du n° 18 de la rue du Plantier.

Total des dépenses	1.373.831
Total des recettes	929.275

Déficit	444.556
---------------	---------

Pour 1959, les prévisions budgétaires de recettes, 739.000 frs, équilibrent les dépenses.

L'assemblée, après avoir entendu M. le trésorier dans ses explications, lui donne *quitus* et lui vote des félicitations unanimes.

RELEVEMENT DE LA COTISATION. — M. le Président rappelle que le Conseil d'administration, réuni le 5 janvier, a décidé de porter la cotisation annuelle de 400 à 500 francs pour les membres titulaires, de 500 à 600 francs pour les abonnés et de 600 à 700 francs pour les membres étrangers. Il a supprimé la cotisation spéciale aux membres d'une famille ne recevant qu'un seul bulletin. Le droit de diplôme reste fixé à 250 francs.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

En ce qui concerne diverses modifications à apporter aux statuts de la Société, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement.

COMMUNICATIONS. — M. Maurice Albe a noté dans J. Charbonneaux, *les Bronzes grecs* (Coll. L'œil du Connaisseur) ; Paris, P.U.F., p. 14, la présence au Louvre de deux statuettes d'époque hellénistique, absolument identiques, fondues en creux à cire perdue sur le même moule. Il s'agit certainement de la Biche cérynite dont le corps est en argent, les pattes de bronze. De ces statuettes l'une est entrée au Louvre en 1899, venant de Syrie ; l'autre, acquise en 1950, provient de la Dordogne. Plus complète et mieux conservée, elle était recouverte, au moment de la trouvaille, à proximité de ruines romaines, de très dures concrétions calcaires.

Cette découverte a passé inaperçue.

M. Lavergne signale la *Généalogie de la famille de Saint-Ours* — Périgord-Bordelais et Aunis (1350-1958) — que M. Louis Desvergnès a publiée à la librairie G. Saffroy, Paris, 1958 ; in-8°, 16 p., avec 8 tableaux généalogiques. Utile en soi, ce travail est déparé par l'abondance des coquilles typographiques.

M. Lavergne s'indigne de la présence, au bas d'une des grandes fenêtres (celle de droite) de la façade orientale de l'église de la Cité, d'un potelet métallique à 4 isolateurs dont les fils traversent la place. Comment se fait-il qu'un monument historique classé, et jouissant par conséquent d'un périmètre de protection, ait pu faire l'objet d'une parcelle atteinte de la part de l'E.D.F. ?

L'assemblée donne mandat au Secrétaire général de protester auprès de M. le Conservateur des Bâtiments de France contre ce mauvais traitement infligé à des pierres vénérables.

M. Lavergne a été averti qu'en bien des points du Sarladais, où il existe des enceintes de pierres sèches, les gens du pays qui croient y découvrir des trésors, font courir à ces vestiges un incontestable péril. Il faudrait aviser, sans quoi ces retranchements seront disloqués et dispersés sur le sol par des fouilleurs maladroits et stupides.

L'article de M. Bernard Pierret sur les cluzeaux appelle une rectification de M. Albié. C'est à propos des grottes du Comte, indiquées comme de la commune de Castelnaud-Fayrac.

Le massif du Comte, qui culmine à 233 m. d'altitude, sépare la vallée de la Dordogne de celle de son affluent le Céou, face au bourg de Castelnaud, situé à l'ouest. Les grottes et leurs entrées dans la falaise sont de l'ancienne paroisse de Saint-Julien-de-Castelnaud (voir la carte

de Belleyme), actuellement commune de Cénac-et-Saint-Julien. Suivant le cadastre, la commune de Castelnaud s'arrête au bas de la falaise.

Dans le *Périgord préhistorique*, p. 20, D. Peyrony a commis la même erreur.

De son côté, M. Louis Peyrille a remis au Secrétaire général une liste de cluzeaux dont il connaît l'existence à Bussac, Boulazac, La Chapelle-Faucher, Douchapt, les Eyzies, Ladouze (les Versannes), Lalinde et Saint-Front-de-Pradoux.

M. Lavergne résume un travail dont l'auteur est M^{me} Carezzo. Il relate, d'après les archives communales de Milhac-de-Nontron, les événements d'ordre religieux dont ce bourg fut le théâtre sous la Révolution française. La question n'a été qu'effleurée par l'abbé Brugière, *Quelques pages de l'ancien et nouveau Périgord* (Périgueux, 1897), p. 74-76.

M. le D^r Lafon fait une critique justifiée de la façon dont a été présenté dans *lou Bournat* de décembre et janvier 1959, le texte en patois périgourdin, du testament du roi Louis XVI. Il ne s'agit pas d'une révélation et le traducteur ne paraît pas être le prêtre indiqué par les deux commentateurs. La glose de notre Président sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Jean Secret donne quelques-uns des hauts prix de vente atteints par les livres de Léon Bloy.

Il montre la photographie d'une bénédiction du bétail à la grange du Dalon, et celle du très beau rétable, aux armes des du Cheyron, qui est conservée dans l'église de la Gonterie-Boulouneix ; cet édifice, souligné-t-il au passage, est dans un état alarmant.

Notre vice-président dépose sur le bureau l'importante nomenclature qu'il vient d'établir des peintres et verriers en Périgord avant la Révolution ; on la trouvera dans le *Bulletin*.

M. Guy Ponceau décrit la cuve baptismale romane de l'église de Saint-Vincent-Jalmoutier, il a relevé sur les carreaux de l'église de Ponteyraud des marques de fabrique consistant en motifs décoratifs, initiales ou même nom de famille ; *Masgnio*.

M. Secondat observe qu'à Plazac, un pavé de l'église porte les initiales J.G. qui sont celles d'un possesseur de tombeau.

M. Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord, énumère les dons effectués à cet établissement durant l'année écoulée :

Par M. Gachot, de Strasbourg, une vasque gallo-romaine, trouvée à Vésone, en terre cuite rosâtre ; le fond manque ;

Par M^{me} Veuve Lefort, un tableau de son mari, Jean-Louis Lefort : Après-midi d'été à Nogent-sur-Marne ;

Par M^{me} Beringuier, un lot encore sans analogue au Musée de vêtements du XVIII^e siècle (gilets d'homme, corsage de femme, robe de baptême) et d'un costume complet de torero XIX^e s.) ;

Par M. Gaussin, de Lalinde, 155 objets d'époque Néolithique, recueillis en A.O.F., dans la vallée du Tilemsi, au nord de Gao. L'outillage se rattache à l'industrie d'Assalar mentionnée pour la première fois en 1952 par le D^r Mauny ;

Par la Comtesse de Rouffignac, le portrait au pastel (vers 1870) d'Adhémar d'Abzac de la Douze, abbé de la Trappe de N.D. des Dombes qu'il a fondée.

Le tableau d'O. Friesz, le Port d'Honfleur, dérobé en 1948, a fait retour au Musée. Huit tableaux anciens, dont un Tiepolo, un Canaletto et un Recco ont été mis en dépôt par la Direction des Musées Nationaux.

M. Soubeyran annonce que la couverture du Musée va enfin pouvoir être refaite.

Il compte organiser une exposition d'estampes japonaises (XVII^e-XIX^e s.) avec la participation de divers musées, dont Guimet, naturellement.

Enfin vingt tableaux, restaurés aux ateliers du Louvre, des objets de fer et bronze d'époque proto-historique, gallo-romaine et barbare, revenus du laboratoire spécialisé de Nancy, seront présentés au public. Pour cet effort de restauration indispensable, plus d'un million de francs ont été accordés à M. Soubeyran par la Municipalité et par la Direction des Musées de France.

Après un dernier appel aux votants pour l'élection du Conseil d'Administration, le scrutin est déclaré clos ; M. Bardy et M^{me} Ponceau sont désignés pour procéder au dépouillement des bulletins.

Les quinze candidats sortants sont réélus.

M. le Président reprend sa place au bureau et exprime à l'assemblée les remerciements du Conseil pour ce nouveau témoignage de confiance qu'il s'efforcera de mériter.

ADMISSION. — M. Lucien Fayout, instituteur à Saint-Geniès (Dordogne) ; présenté par MM. Auguste Boyer et Marcel Secondat.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE

Le Président,

D' Ch. LAFON

A l'issue de cette séance, le Conseil d'administration s'est réuni au siège social pour élire le Bureau de la Société. Il a décidé de reconduire tous les membres sortants.

SEANCE DU JEUDI 5 MARS 1959

PRESIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRESIDENT

Présents : M^{mes} Busselet, Dupuy, Fellonneau, Marchal, Médus, Montagne, Ponceau, Portas et Villepontoux ; MM. Ardillier, Aublant, Bardy, Borias, le colonel Delfau, le bâtonnier Lachaud, D. et J. Lassaïgne, Lavergne, le D^r Maleville, Michel, Morquin, Orly, Peyrille, Ronzel, Saint-Martin, Sauve, Secondat, J. Secret, le D^r Semenon et Villepontoux.

Se sont fait excuser : MM. Becquart et Ponceau.

FELICITATIONS. — M^{lle} Boyer, chevalier de la Santé publique ; M. Moussinac, chevalier du Mérite Social.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *La vie et l'œuvre de Lavoisier, d'après ses écrits* ; par R. Dujarric de La Rivière et Madeleine Chabrier ; Paris, Albin Michel, 1959 ; in-8°, 316 p. ; hommage du Professeur Dujarric de la Rivière ;

Eugène Le Roy et le Périgord, par M. Christian Seignol ; Périgueux, P. Fanlac, 1959 ; in-8°, 83 p. et 17 pl. in-4° ; hommage de l'auteur ;

Les Barberousse corsaires et rois d'Alger, par A.-P. Prieur ; Paris, éd. de l'Arc-en-ciel, 1943 ; in-4°, 224 p., ill. ; don de M. Callandreau ;

Les archives, par Jean Favier (Collection Que sais-je ?) ; Paris, P.U.F., 1959 ; in-8°, 126 p. ; don de M. Jean Lassaïgne ;

Manuel du folklore français contemporain, par A. Van Gennep ; tome 1^{er}, VII, 1^{re} part., Cycle des douze jours ; Paris, Picard, 1958 ; in-8°, xi-311 p., portrait h. t. et 20 cartes ; achat de la Société ;

Document sur papier du XVIII^e siècle, dont il sera plus amplement parlé aux *Communications*, don du D^r Lafon.

M. le Président remercie les divers donateurs ; il souligne la haute qualité de l'ouvrage de notre éminent collègue le Professeur Dujarric de la Rivière et il a trouvé dans le petit livre de M. Seignol le style et le ton qui font les bons portraits. Il observe que l'ouvrage d'A.-P. Prieur ne fait pas la moindre allusion à l'identité d'Antoine d'Authon, seigneur des Combes, avec Keir Eddin Barberousse, roi d'Alger en 1518 (Cf. *Bull. de la Soc.*, t. XVII, 1890, p. 460-469).

CORRESPONDANCE. — Notre collègue, M. Fournier de Laurière a célébré, le mois dernier, le premier anniversaire de l'Institut préhistorique et historique qu'il a fondé à Orléans.

M. Guy Breton, auteur des *Histoires d'amour de l'histoire de France*, se propose de consacrer un nouveau livre aux femmes de province qui ont conquis Paris, ne fût-ce qu'un moment. Il fait appel aux membres de notre Société pour lui signaler les dames du Périgord qui ont brillé dans la capitale par leur esprit, leur talent ou, simplement, par leur beauté et leur charme, et apporter, sur chacune d'elles, une bibliographie et quelques références iconographiques. (M. Breton, *Hebdomadaire Noir et Blanc*, 8, rue Lincoln, Paris-8^e).

Les Editions Fontas s'excusent du retard, indépendant de leur volonté, qu'a subi la parution de l'ouvrage de B. Pierret et Jacques, *Images des ténébres* ; il ne pourra pas être adressé aux souscripteurs avant le dernier trimestre de 1959.

La réponse de M. le Conservateur régional des Bâtiments de France à la lettre de notre secrétaire général concernant le potelet métallique de l'église de la Cité indique que ce potelet existait déjà et qu'il paraît difficile d'intervenir auprès de l'E.D.F. — Dont acte.

M. Noël Becquart nous a adressé l'état des accroissements des Archives de la Dordogne en 1958. M. Lavergne tient à faire remarquer l'augmentation régulière des microfilms ; bientôt il ne sera plus nécessaire de se déplacer, à Pau ou à Paris, pour consulter les archives du comté de Périgord ou la Collection Périgord.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le Comité des Travaux historiques et scientifiques s'est occupé, en novembre 1956, de la publication que prépare M. le Professeur Renouard, de la suite des Rôles gascons (*Bulletin philologique et historique*, années 1955 et 1956, qui vient de nous parvenir).

Les Actes du 82^e Congrès national des Sociétés savantes, Bordeaux 1957, section d'histoire moderne et contemporaine (Paris, Impr. Nationale, 1958), en dehors du travail de M. Secondat sur l'affermage des terres, déjà signalé, contiennent une étude du professeur Dartigue-Peyron sur la construction du chemin de fer entre Orléans et Bordeaux (1837-1853) : aucun embranchement n'est encore prévu pour Sainte-Foy et Bergerac, mais on parle déjà de remonter l'Isle jusqu'à Périgueux ; M. Thouvignon, pour sa part, dresse le tableau des services de la poste aux lettres dans le Sud-Ouest au XVIII^e siècle, le Périgord n'en est pas absent.

M. le Président a aimé, dans le *Périgourdin de Bordeaux* de février, le portrait brossé par le P. Grillon de l'évêque de Périgueux, Jean-Martin (1600-1612).

Ol Contou, du 15 février, donne la biographie d'Henri de Salis, comte de la Batut, mort en 1738 ; pour la composer, notre collègue, M. Régis Alix a surtout utilisé les archives conservées par M. de La Batut.

Notre *Bulletin*, des 13 et 17 février, poursuit l'étude de la grotte de Gabillou, par le D^r Gausсен.

Enfin, dans *Ion Bournal*, de janvier 1959, l'article de M. Fargues sur Palut, le poète tonnelier de Bergerac, relate l'existence, encore en 1875, de crieurs de vin, de crieurs de viande et donne la recette du *coboussa*, soupe faite de pain moisi, séché, grillé, puis mis dans le pot avec du lard haché ; on laissait mijoter en ajoutant parfois de la citronnelle et des pommes de terre.

COMMUNICATIONS. — Le D^r Lafon présente et offre à la Société un document du XVIII^e siècle, qu'il croit très rare.

Il semble à première vue qu'il s'agisse d'une affiche en mauvais état, car elle paraît avoir été collée et décollée, à moins que l'état du papier ne soit dû qu'à l'humidité. Elle a pour titre :

Confirmation des privilèges (octroyés par le roi Louis XVI) aux Religieux Mineurs conventuels de Saint-François d'Aquitaine avec les arrêts d'enregistrement du Parlement et de la Cour des Aydes et Finances de Guienne.

Au-dessus de ce titre, il y a trois gravures sur bois : Au milieu bois rectangulaire de 90 × 74 mm., représentant l'Annonciation ; à gauche, les armes pontificales, mais dont l'écu ovale est blanc et, à droite, les armes royales. Le texte débute par une superbe L majuscule, ornée de feuillage. Au coin inférieur gauche, sceau sous papier. Dans son ensemble, la pièce mesure 520 × 400 mm.

Cette affiche est en réalité une commission passe-partout de père spirituel, mais imprimée spécialement pour le Périgord, car y est mentionné l'enregistrement fait, le 19 avril 1779, par la cour du Présidial, à la requête de M. Jean Lavès, procureur des Frères mineurs des « communautés de Nontron, d'Excideuil et de Montignac-le-Comte ».

Le Fr. séraphique Boisneuf Copperie, « gardien d'Excideuil », a rempli les blancs de cette commission délivrée, le 3 mai 1779, à M. Guillaume-Vincent de Beaugourdon, bourgeois, habitant la ville d'Excideuil, pour la paroisse de Saint-Germain-des-Près en Périgord.

Dans la marge inférieure, le greffier de la ville et le marquisat d'Excideuil, qui signe Masséna, certifie que, sur l'ordre du juge, il enregistré à son tour cette commission.

Enfin on lit au verso :

« 3 mai 1779 — Commission de père spirituel concédée à Mons. Beaugourdon par les R.R.P.P. Cordeliers de cette ville sur la paroisse de Saint-Germain-des-Près en Périgord, inscrite sur le registre du greffe d'Excideuil le 5 du mois de may ».

Cette inscription au dos du document semble prouver qu'il n'était pas destiné à être affiché.

Vers la fin des textes est imprimée la date de l'enregistrement par le Présidial de Périgueux, 19 avril 1779, et la commission a été délivrée le 3 mai, c'est-à-dire dès que l'imprimeur l'eut fait parvenir au couvent.

Remarquons que le séraphique gardien savait qu'il fallait flatter les gens dont on attendait les bienfaits ; aussi avait-il orné le nom de Guillaume-Vincent Beaugourdon d'une particule. Le greffier, qui n'avait pas les mêmes raisons, la lui a supprimée.

M. de Presle a fait dactylographier à notre intention des extraits d'un rapport écrit par son grand-père sur la propriété de Saint-Martial-Laborie, à Cherveix-Cubas, en 1840.

L'auteur, ancien officier d'état-major, s'était depuis sa démission en 1830, occupé d'agriculture dans l'Orléanais et le coin du canton d'Hautefort où l'avait appelé un héritage était loin d'être aussi évolué. La description qu'il fait des anciens domaines de M. Perin, député de la Dordogne, est d'une rigueur et d'une franchise qui ne laisse aucun doute sur les progrès qu'à l'époque de Louis-Philippe, le Périgord avait encore à réaliser aussi bien sous le rapport de la condition paysanne que des méthodes de culture.

L'assemblée se montre vivement intéressée par ce document qui appelle des observations de la part du D^r Lafon, de M. Secondat, du D^r Simonou, qui se souvient d'avoir entendu dire que M. Jacquinot de Presle intervenait en personne auprès de ses métayers qui n'envoyaient pas leurs enfants à l'école.

En déposant sur le bureau le tome III du *Manuel de folklore* que le regretté A. Van Gennep a consacré au cycle des douze jours, M. Secondat fait part des remarques que lui a suggérées la lecture de cet ouvrage ; en ce qui concerne le Périgord, la documentation est assez maigre.

M. Jean Secret a eu en mains un dossier de valeur inestimable, retrouvé fortuitement au presbytère de la Cathédrale ; il l'a classé, inventorié et étudié avec le plus grand soin ; grâce aux plans, devis, dessins et lettres de l'architecte Abadie qu'il contient, notre vice-président montre comment ce grand travailleur n'a rien laissé au hasard dans la reconstruction si délicate de l'église Saint-Front. L'étude de M. Jean Secret paraîtra dans le *Bulletin*.

Un beau gisement paléolithique a été ramené à la surface par des bull-dozers opérant dans un chantier de bâtiments d'habitation, aux Garennes, commune de Chancelade. M. Louis Peyrille, accompagné de M. le Professeur Bordes, a recueilli sur les lieux 44 pièces d'un bel outillage typique de l'industrie acheuléenne. Il les présente à la Société avant de les remettre à M. le Conservateur du Musée du Périgord. Les grattoirs sont nombreux, il y a aussi des bifaces et des éclats Levallois.

M. Lavergne donne lecture d'un passage infiniment touchant du testament du seigneur de La Mothe, René d'Hautefort (4 août 1646); il exprime le désir d'être enterré dans l'église de Saint-Pantaly-d'Ans, auprès de sa très chère épouse, Jeanne de Marqueyssac, dont la perte l'a rendu l'homme le plus malheureux du monde. C'est M. Jean Bouchereau qui a pris cette copie dans le Fonds Périgord.

ADMISSIONS. — M. Pierre Breau, Manzac-sur-Vern (Dordogne); présenté par le D^r Gaussen et le D^r Lafon;

M. Maurice Prat, agrégé de l'Université, vice-président de la société de Borda, professeur au Lycée de Périgueux, rue Combe-des-Dames, 108; présenté par MM. Secret et Michel;

M. l'abbé Rilhac, curé-doyen de Brantôme; présenté par M. Secret et l'abbé Grillon.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE

Le Président,

D^r Ch. LAFON

Jacques LOYSEAU, Lieutenant criminel à Bergerac

On lit au *Journal* du Périgourdin Pierre de Bessot :

La mesme année 1650, le Parlement de Bourdeaux fait trancher la teste à un nommé Loiseau, juge criminel de Bergerac, prévenu de divers crimes horribles, quoiqu'il se voulût aider de la protection du gouverneur¹.

De même le Livre des **Chroniques**, conservé aux Archives municipales de Bergerac, et publié par M. Tamizey de Laroque en 1891, sous le titre : *Annales de Bergerac*, porte, à la liste des officiers du Siège de Bergerac : « 1645. Messire Jacques Loyseau, conseiller, et lieutenant criminel, pourvu par lettres du 1^{er} février 1641, (et d'une écriture postérieure) fut décapité par arrêt du Parlement de Bordeaux. »

De ce dramatique événement, aucun document n'est parvenu jusqu'à nous; les livres des Jurades n'en font aucune mention; les Archives municipales n'ont livré aucun mémoire, aucune correspondance donnant une explication. Comme dans la plupart des villes, les documents relatifs aux drames des périodes troublées ont disparu, supprimés par ceux qui avaient intérêt à en abolir la mémoire.

Nous allons donc essayer de combler cette lacune. Il est nécessaire pour cela de remonter un peu dans le passé.

I. — Guillaume Loyseau, chirurgien et médecin bergeracois, connu, au dernier quart du xvi^e siècle, une réelle notoriété. Il soigna et guérit Geoffroy de Vivans, grièvement blessé à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1589. Le vicomte de Turenne, lui aussi blessé d'une balle à la cuisse, fit appeler Loyseau qui s'installa à son chevet, à Turenne, jusqu'à complète guérison, fin 1588 - début 1589. Il soigna le roi Henri de Navarre lui-même qui, devenu roi de France, lui conféra le brevet de chirurgien ordinaire du roi. De Bergerac, il se rendait à Paris, auprès du roi, faire « son quartier ». En cas d'urgence, le roi l'appelait auprès de lui, sans attendre le quartier, ce qui se produisit notamment en juin 1598. Le 18 juin de cette même année, le roi lui délivra un brevet d'exemption de tailles et de toutes impositions pour lui et pour toute la viduité de sa femme.

Loyseau avait été maire de sa ville en 1602-1603 et le fut de nouveau en 1616-1617, toujours qualifié chirurgien ordinaire du roi.

Cette année 1617, il fit imprimer par Gilbert Vernoy, à Bordeaux, deux ouvrages résumant ses travaux professionnels. L'un,

1. *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XX, 1893, p. 177.

écrit en latin, a pour titre : *Guillelmi Loselli, medici et chirurgi regis, De internorum externorumque morborum ferme omnium curatione libellus...* etc.

L'autre est intitulé : *Observations medicinales et chirurgicales...* etc.

Le premier est dédié à son fils Jacques Loyseau « *apud Bergeracenses rerum capitalium propraetor generalis* », ce qui correspond bien à lieutenant criminel au siège de Bergerac.

Et ce volume est précédé, selon l'usage de l'époque, d'une série de pièces laudatives, en vers latins, dont une épigramme du savant humaniste bergeracois Jean Peyrarède, et une ode latine du lieutenant criminel lui-même, fils de l'auteur et bénéficiaire de la dédicace.

II. — Donc le médecin et chirurgien du roi Guillaume Loyseau eut pour fils Jacques Loyseau, né probablement vers 1560 à Bergerac. Il fut désigné comme conseiller assesseur au siège de Bergerac, le 27 novembre 1598 (création), puis promu lieutenant criminel au même siège, le 4 août 1604, sur résignation de Jean de Redon. Nous le trouvons en 1608 membre du Conseil académique du Collège protestant de Bergerac (*Jurades* V, 236). Le 23 mai 1610, comme les autres officiers du Sénéchal, il prête serment de sa fidélité au nouveau roi (*id.* V, 278). Le 14 janvier 1612, avec les Maire et Consuls, il rend, comme lieutenant criminel, une ordonnance de police (*id.*, 356). En 1614-1615, il est maire de Bergerac et en cette qualité dresse procès-verbal de l'inondation du 14 mars 1615 qui avait emporté partie du pont de Dordogne (*id.*, VI 38). Le 27 janvier 1616, il assiste à une délibération de la Jurade.

Le 16 juillet 1621, il atteste qu'au cours du séjour du jeune roi à Bergerac, du 13 au 17 juillet, les habitants de culte réformé n'ont subi nul déplaisir et nul trouble en la liberté de leurs consciences (*id.*, VI, 224).

En 1638-39, M^e Jacques Loyseau, avocat en Parlement est premier consul. C'est sans doute le fils du lieutenant criminel et nous les trouvons tous les deux présents, l'un comme lieutenant criminel, l'autre comme premier consul, aux délibérations de jurade des 16 octobre et 7 décembre 1638, et encore le 26 juillet 1640.

Mais, après cette date on ne retrouve plus le nom du lieutenant criminel. Il est sans doute décédé fin 1640, à l'âge de 70 ans environ 2.

III. — Jacques Loyseau fils, précédemment avocat en Parlement, consul de Bergerac de 1634 à 1638, nommé par le duc d'Épernon,

2. M. de Saint-Saud prétend qu'il serait mort de la peste en 1631 (*Bull. cité*, t. LXXI, 1949, p. 89). Sa présence aux jurades de 1638 et 1640 dément cette indication.

nous disent les *Annales*, p. 183-4, est à son tour pourvu de l'office de lieutenant criminel au siège de Bergerac le 1^{er} février 1641 (de SAINT-SAUD, *Magistrats...*, 132). Il avait épousé Isabelle de Lacoste. La même année, il est nommé maire de Bergerac par le Maréchal de Schomberg, gouverneur de Guyenne. En 1637, sa conduite fut droite et énergique, lors de la prise de Bergerac par les Croquants.

Le 20 mai 1641, Jacques Loyseau, conseiller du roi et lieutenant criminel, apparaît pour la première fois à la délibération de la Jurade. Devenu maire le 26 juillet même année, il remplira ses fonctions avec zèle et présidera toutes les assemblées municipales pendant l'année de sa mairie.

Le 14 novembre 1647, il assiste encore à la délibération de la Jurade en sa qualité d'officier du roi et prend part à la discussion après laquelle son avis est adopté (*Jurades* mss.).

Mais après cette date et pendant les années 1648 et 1649, on ne le retrouve plus aux séances municipales, auxquelles assiste par contre, avec une remarquable assiduité, le lieutenant général de la Sénéchaussée, Pierre-Front de Chilhaud, sieur d'Adian.

IV. — Dans son précieux volume *Magistrats du Périgord* (1931), M. de Saint-Saud signale bien les deux lieutenants criminels que nous venons de noter. Mais il intercale entre les deux un « Guillaume Loyseau, lieutenant criminel siégeant en 1635. On peut le supposer fils du précédent et père du suivant. »

C'est là une erreur certaine. Il y avait bien à cette date à Bergerac un Guillaume Loyseau. Le 18 décembre 1626 il est mineur, sous la tutelle de Jacques Loyseau³, lieutenant criminel; par la suite il est invariablement qualifié avocat en la cour. On le trouve jurat le 28 août 1647, les 23 août, 27 octobre, 4, 9 novembre 1649, 23 janvier, 14 décembre 1650 (*Jurades* mss.). Le 8 avril 1649 il est désigné comme lieutenant de la garde bourgeoise pour le quartier du Terrier (*Jurades*, VIII, 6-9). Fin 1650 il est nommé premier consul. Il a été marié en premières noces avec Marguerite (ou Anne) de Lassézat; d'où une fille née vers 1645 qui épousera le 3 mai 1668 David Eyma, docteur en médecine. Il s'unit en secondes noces avec Marguerite Pineau, d'où nous connaissons trois garçons et quatre filles. Nulle part, dans aucun des actes qui intéressent Guillaume Loyseau, il n'est qualifié lieutenant criminel, mais simplement avocat en la Cour. Et comme d'autre part nous savons qu'en 1635, le siège de lieutenant criminel était occupé par Jacques Loyseau, premier du nom, et le demeura jusqu'au 26 juillet 1640, nous devons conclure au rejet de l'hypothèse de M. de Saint-Saud. Notez d'ailleurs qu'il ne figure nullement dans la liste des officiers du

3. Archives municipales de Bergerac. Pièces justificatives de 1626.

Siège de Bergerac, au vieux livre des Chroniques. Par contre, il sera encore consul en 1666, nommé par le duc d'Épernon (*Annales*, p. 192).

LE DRAME DE 1650

Quels horribles crimes pouvait bien avoir commis ce lieutenant criminel Jacques Loyseau, ancien maire de Bergerac, qui s'était distingué pendant toute sa carrière judiciaire et administrative ?

A. — Le *Journal* de Pierre de Bessol ne donne aucune précision sur la nature de ces crimes, pas davantage le Livre des Chroniques, ni la note extraite par M. Du Rieu de Maynadié du fonds Faugère, aux Archives de Bergerac 4.

B. — M. de Saint-Saud a développé une explication dans la généalogie de la famille d'Aurout publiée au volume III de ses *Généalogies Périgourdines* (Bergerac 1898). Par lettres royales du 27 septembre 1629, Jacques d'Aurout, gendarme de la garde du duc d'Épernon, d'une famille originaire de Bigorre, fut nommé maire de Bergerac, sur demande du gouverneur de Guienne. La Jurade de Bergerac à qui le statut de la Ville réservait la présentation d'une liste de douze bourgeois, parmi lesquels devaient être choisis les Consuls par le bailli royal, éleva une protestation contre cette violation de la Coutume. Deux lettres du duc d'Épernon, gouverneur, lancèrent sévèrement les bourgeois de leur désobéissance aux ordres du roi. Même la seconde lettre contenait la phrase suivante :

On m'a dit aussy que le lieutenant criminel invente toutes sortes d'artifices pour travailler les officiers qui ont cy-devant servy le Roy à Bergerac. S'il se conduit en cela par passion plus tôt que par justice, il pourra bien apprendre à ses despens à quoy le devoir l'oblige.

Et M. de Saint-Saud de conclure (p. 193, n. 1) : « Il apprit en effet à ses dépens ce qu'il en coûtait de résister à d'Épernon et aux cardinaux. Il se nommait Jacques Loyseau, fut maire en 1641, et eut une conduite très digne lors de la prise de Bergerac par les Croquants; ce qui ne l'empêcha pas d'être décapité en 1650 pour avoir donné dans la Fronde. Mazarin avait hérité de la haine de Richelieu et du duc d'Épernon ».

Gustave Charrier (*Jurades* VIII, 186), a reproduit cette note avec complète approbation. C'est lui-même d'ailleurs qui avait communiqué à M. de Saint-Saud les lettres de 1630 provenant des Archives municipales de Bergerac.

Nous avons pour la mémoire de M. de Saint-Saud et de Gustave Charrier la plus grande révérence et une infinie reconnaissance. Ils furent nos amis et correspondants. Ils ont l'un et l'autre rendu aux

4. *Bull.* cité, t. XXVII, 1900, p. 256.

chercheurs du Périgord des services immenses, au prix d'un labeur désintéressé. Mais nous sommes bien obligé de dire qu'en la circonstance ils ont complètement erré. Ils ont perdu de vue que Jean Louis de Nogaret de Lavalette, duc d'Epéron de 1630, n'était pas le même personnage que Bernard de Nogaret de Lavalette, duc d'Epéron de 1650.

Le premier, rude lutteur, était en difficultés perpétuelles avec le cardinal de Sourdis, puis avec Henri de Sourdis, neveu et successeur du cardinal au siège archiépiscopal de Bordeaux, qui l'avait excommunié. Il était aussi en lutte continuelle avec le Parlement de Bordeaux, au résultat de quoi le cardinal de Richelieu lui fit retirer par le roi, en 1638, son gouvernement de Guyenne. Ce duc était mort en son château de Cadillac, le 13 janvier 1643.

Le nouveau duc d'Epéron, fils du précédent, fut rétabli après la mort de son père, dans le gouvernement de Guyenne. Loin d'hériter des haines paternelles, il avait appris ce qu'il en coûtait d'entrer en lutte avec les cardinaux, et il devint l'agent le plus fidèle du cardinal Mazarin.

Mais il y a mieux : si le duc d'Epéron de 1650 n'était plus le duc d'Epéron de 1630, le lieutenant criminel de Bergerac Jacques Loyseau de 1650 n'était pas non plus le lieutenant criminel de 1630, mais bien son fils; le père était en effet décédé vers 1640, nous l'avons vu plus haut, et le fils avait reçu les lettres de provision de sa charge le 1^{er} février 1641.

Et non seulement il n'existait aucun dissentiment entre les officiers du roi ou municipaux de Bergerac et le nouveau duc d'Epéron, mais des relations confiantes se poursuivaient entre eux, ainsi qu'en témoigne une correspondance assidue en 1649 et 1650, dont une notable partie se trouve publiée au tome VIII des *Jurades*. Les 10 et 11 novembre 1649, le duc était à Bergerac où il reçut un accueil empressé. Il y donna des ordres pour rétablir une partie des fortifications que son père avait fait démolir en 1630, sous la surveillance de M. d'Argenson. Il n'a jamais témoigné que de l'amitié pour les maires, consuls et officiers royaux de Bergerac, auxquels il multiplie les protestations de gratitude pour leur dévouement au Roi, au cardinal et à lui-même.

Ainsi, il est faux que Jacques Loyseau ait versé dans la Fronde. La suite de ce récit établira qu'il a été arrêté en décembre 1647, alors que la Fronde ne s'est déclarée à Bordeaux qu'au 1^{er} mars 1648. L'explication imaginée par M. de Saint-Saud, acceptée par Charrier et reprise après eux par Escande, *Histoire du Périgord*, II, 191, est controuvée et doit être rejetée. Il reste à découvrir les causes réelles de la peine capitale infligée à ce magistrat bergérois.

C. — Les PP. Récollets, établis à Bergerac en 1616 pour combattre le protestantisme, écrivaient un Mémorial contenant la relation des événements se rapportant à leurs activités. Ces mémoires paraissent aujourd'hui perdus. Mais avant la Révolution les Chanceladais les avaient consultés et en avaient copié des extraits figurant au volume 48, fol. 307 et s. de la Collection Périgord à la Bibliothèque Nationale. En voici quelques passages se rapportant à notre propos :

Le 7 septembre 1643 eut lieu à Bergerac un synode des Eglises protestantes de la Basse-Guyenne. Les Récollets y apportèrent une énergique contradiction. M. le Lieutenant Général (Elie de Chillaud), M. l'assesseur Pourcher, M. Chapelle bailly, et M. de Monteil se montrèrent fort affectionnés aux Récollets et leur aidèrent aux frais qu'il fallut faire... On détermina dans ce synode, suivant la définition du synode national d'Alençon, la nécessité du baptême... et le dernier article fut de résoudre, contre le ministre Sauvage, que la Mère de Dieu était vierge devant, durant et après l'enfantement, que ce vaisseau d'élection était au-dessus de toutes les louanges des hommes, et n'osèrent ny les ministres, ny le synode, toucher les deux propositions qu'elle eût enfanté le Sauveur avec douleur et souillures, quoique les huguenots improuvassent parmi eux les propositions que Sauvage lui-même, en la requête au Conseil, reconnoît scandaleuses, contraires à sa créance et à ceux de sa religion.

Jean Sauvage était depuis 1640 pasteur à Bergerac, où il avait épousé Judith Domenget, fille de Jean Domenget, S' de Malauger, et de Judith Delbez. Sa prédication sur l'enfantement de la Vierge lui valut un singulier procès, révélé par l'imprimé suivant :

Factum du procès entre MM. du Parlement de Bordeaux, demandeurs en réparation de l'honneur de la Sainte-Vierge Marie, mère de Dieu, contre M. Jean Sauvage, ministre, de Bergerac en Périgord. 1644, in-4°, 4 p. 5.

Malgré ce procès, Sauvage continua ses prédications d'un goût douteux sur l'enfantement de la Vierge; et le Mémorial des Récollets poursuit :

« 1645. — Le ministre Sauvage prêcha au mois de mai 1645, que Marie avait souffert ouverture de matrice en l'enfantement de J.C., qu'elle avait souffert les douleurs ordinaires aux mères et qu'elle avait été flétric des souillures et faiblesses des femmes en leurs couches. M. Dussaut (avocat général au Parlement de Bordeaux) l'ayant seu, envoya commission au lieutenant criminel Loyseau, d'en informer, au nom du Procureur Général; et ledit lieutenant criminel, pour favoriser le ministre, fit les informations au nom du gardien des récollets, afin que les religieux de ce convent qui avaient été auditeurs, qui étaient les PP. Adrien Lenliaguel, etc., fussent parties et témoins, ce qui était contre sa commission, si bien qu'il desservit les religieux en la cause de la Vierge, quoiqu'on lui eût rendu un service de 4.000 livres. Le ministre se rétracta sur sa chaire, par écrit donné au gardien chez M. de Forsac, et en la chambre de l'Edit de Paris où sa rétractation est gardée par ordre de la Cour.

Bordieu, le deuxième ministre est séditieux et malicieux tout ensemble, et tous deux peu capables, point théologiens. »

De ces textes il faut retenir :

D'une part que Loyseau, nouveau converti, faisait preuve de tiédeur dans l'exercice de sa nouvelle religion et s'était ainsi attiré la malveillance des Récollets.

D'autre part que ce lieutenant criminel, par une erreur de direction peut-être involontaire, peut-être intentionnelle, dans une procédure pénale ouverte sur la plainte des Récollets, et où ils prétendaient être à la fois accusateurs et témoins, avait provoqué l'irritation de ces religieux, et aussi le mécontentement de l'avocat général Dussaut.

Voilà donc deux des « crimes horribles » commis par le lieutenant criminel Jacques Loyseau, soigneusement notés par les Récollets dans leur Mémorial, avec le dessein d'en tirer vengeance.

Car si le ministre Sauvage eut maille à partir avec MM. du Parlement de Bordeaux, demandeurs en réparation de l'honneur de la Sainte-Vierge, il ne fut pas féroce ment poursuivi, puisque nous le trouvons en 1645 et 1646, faisant imprimer des sermons à Charenton, cette capitale du protestantisme français ⁶.

Toute la rancune des Récollets se reporta sur le malheureux lieutenant criminel Jacques Loyseau.

LE PROCÈS DE JACQUES LOYSEAU

Nous l'avons laissé à Bergerac où il prend part à la séance de Jurade du 14 novembre 1647; mais, après cette date, on ne le retrouve plus à aucune réunion municipale, on perd toute trace de ce premier magistrat de juridiction criminelle à la cour sénéchale.

Qu'était-il donc advenu de lui ?

Il était arrivé que mandé sans doute à Bordeaux par le Procureur Général ou l'avocat général Dussaut, il avait été interrogé, mis en état d'arrestation et écroué dans les prisons du Palais de l'Ombrière.

Les recherches faites dans les minutes du Parlement de Bordeaux aux Archives départementales de la Gironde, sont demeurées inutiles. Le dossier de cette procédure a disparu, comme beaucoup de poursuites de même nature. Mais une lettre du premier président Dubernet au chancelier Séguier, du 21 mai 1648, nous renseigne suffisamment. En voici le texte intégral publié en 1879 aux *Archives Historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 177. Il est bien surprenant qu'elle ait échappé à l'attention de M. de Saint-Saud, pourtant si perspicace.

6. *France Protestante*, IX, 193.

« Monseigneur,

» Je suis obligé de vous informer des poursuites qui se font dans notre compagnie pour trois ou quatre crimes horribles, contre le lieutenant criminel de Bergerac nommé Loiseau. S'il vous plait de jeter les yeux sur le mémoire que je vous envoie, vous y trouverez une partie du fait et les noms des parties. Ce que je fais, Monseigneur, sur l'avis qui m'a esté donné qu'on se propose de faire interdire le Parlement, à quoy l'on pourroit employer le nom de Tarneau, à cause de deux de nos conseillers qui portent le même nom, bien qu'il n'y ayt aucune parenté ou alliance entre eux. Autant que ces crimes sont abominables, autant les preuves en sont difficiles contre une personne puissante, mais si l'affaire est despaïsée, il est certain qu'elle est entièrement ruinée. C'est pourquoy j'ay creu qu'il estoit de mon devoir de vous en donner avis, vous suppliant très humblement de l'avoir pour agréable et d'honorer tousjours de votre protection et bienveillance, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Duvernét. »

Bordeaux ce 21 may 1648

Cette lettre est conservée à la Bibliothèque Nationale, Mss. Français, vol. 17.388. Mais le mémoire joint qui précisait les « trois ou quatre crimes horribles », a disparu, et toutes recherches pour le retrouver sont restées sans résultat. Nous sommes donc réduits à nous contenter de cette lettre qui projette un jour sinistre sur les poursuites exercées contre Loyseau.

Nous connaissons déjà deux des crimes horribles reprochés par les Récollets au lieutenant criminel. Il est probable que le troisième était du même ordre de gravité. C'est ce qu'autorise à penser cette lettre d'un premier président au garde des sceaux, lettre que l'on peut bien plus justement qualifier d'horrible.

Le Parlement de Bordeaux comprend deux conseillers du nom de Tarneau, d'origine bergeracoise et protestante, car il existait à Bergerac une famille de ce nom, signalée à chaque pas dans les Annales et les Jurades au nombre des Consuls. Les Tarneau exerçaient au xvii^e siècle la profession d'apothicaires. Le premier Président redoute que, de ce fait, on demande au garde des sceaux le dessaisissement du Parlement pour cause de suspicion légitime.

Or, dit-il, les preuves sont difficiles.

Si l'affaire est maintenue devant le Parlement de Bordeaux, la condamnation ne fait pas de doute, car les crimes sont abominables.

Si elle est *dépaysée*, c'est-à-dire renvoyée devant un autre Parlement, « il est certain qu'elle est entièrement ruinée » et que l'accusé sera reconnu innocent.

Et ce haut magistrat indigne ⁷ de supplier le Chancelier pour

7. Il a laissé la mémoire d'un magistrat médiocre (Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, II, 6 et sq.).

le maintien de la cause devant le Parlement de Bordeaux, afin que la condamnation soit assurée.

Ce langage, sous la plume d'un Premier Président fait tout simplement frémir. Et cependant il fut entendu et suivi par le Chancelier Séguier : la cause fut maintenue au Parlement de Bordeaux.

Loyseau essaie de faire intervenir le Gouverneur de la province, le duc d'Epéron. Mais à cette époque, 1650, on était en pleine Fronde Parlementaire, le Parlement était en lutte ouverte contre le duc d'Epéron, agent dévoué du Cardinal. Une telle protection, si elle fût suivie d'intervention, risquait tout simplement d'aggraver les choses. De plus, on se trouvait à l'une de ces périodes de troubles où la vie humaine ne compte plus et où les condamnations à mort étaient quotidiennes. Le malheureux lieutenant criminel fut condamné à avoir la tête tranchée, pour des crimes horribles dont la nature n'était nullement précisée et dont la preuve était difficile à rapporter. La condamnation fut exécutée et les Récollets inscrivent sur leur Mémorial : « Le s' Loyseau a été... en 1650, décapité à Bordeaux pour beaucoup de crimes horribles, et après lecture de son arrêt, déclara qu'il n'avait été catholique qu'en apparence, pour exercer l'office de lieutenant criminel, et mourut impie ⁸ ».

Ce fut là, non un épisode de la Fronde, mais un drame de l'intolérance religieuse.

L'exécution du lieutenant criminel dut provoquer à Bergerac une intense émotion. Mais nous ne connaissons pas de mémoire du temps qui nous renseigne à ce sujet. D'autre part, la Fronde était survenue entre temps et devait, pendant les années 1650 à 1654, susciter dans cette ville même de nouvelles perturbations et de nouveaux drames.

Il faut noter que l'estime et la considération dont était entourée la famille Loyseau n'en furent aucunement atteintes. Guillaume Loyseau, avocal à la cour, fut consul en 1650, puis en 1661, nommé par le duc d'Epéron. Il maria sa fille Marie Loyseau le 3 mai 1668 à David Eyma, docteur en médecine à Bergerac. On trouve en 1685 Hélie Loyseau, docteur en médecine, 28 ans, qui abjure la religion réformée à l'église Saint-Jacques le 27 août, et en 1687 Pierre Loyseau, sieur de Salvette, avocal à la cour de Parlement, bourgeois de Bergerac, fils de Guillaume. Mais au XVIII^e siècle, les Loyseau disparaissent des registres baptistaires et la haute bourgeoisie bergeraoise ne compte plus de famille de ce nom.

André JOUANEL.

8. Voir note 4.

RECHERCHES SUR LES BIENS QU'ONT POSSÉDÉS LES AYDIE DU PÉRIGORD

(SUITE.)

CHAPITRE IV

On a vu que par son testament de 1598 Marie de Foix-Candale avait donné tous ses biens à son petit-neveu le vicomte Armand d'Aydie, à l'exception de quelques legs particuliers qu'a rapportés M. Dusolier. Il faut mentionner cependant qu'un autre de ses neveux, le sieur de Villefranche¹ héritait un domaine qu'elle avait acheté en Bretagne².

J'ai également indiqué que le partage de 1606 avait créé deux co-seigneuries de Montagrier, dont l'une avait été attribuée à Armand et l'autre à son frère cadet Guy, sgr des Bernadières.

Le comte Armand mourut en 1628 au siège de La Rochelle. De son mariage avec Marguerite de Foix-Gurson, il avait eu quatre fils:

- a) Frédéric, l'aîné fut tué au siège de Montauban en 1621;
- b) Jean-Louis, le cadet, succéda à son père et mourut deux ans plus tard au siège de Cazal (1630), sans avoir été marié;
- c) Le troisième François III avait à peine 20 ans en 1630 à la mort de son frère Jean-Louis, lorsqu'il devint comte de Ribérac, vicomte d'Epeluche, co-seigneur de Montagrier, de Cadillac et de Puypaulin, etc...
- d) Antoine, appelé par courtoisie vicomte de Ribérac, devint avec son frère le comte François co-seigneur de Rions et de la Benauge.

En 1631 François, encore mineur, épousa Anne de Raymond³ avec l'assentiment de son curateur, mais contre le gré de sa mère Marguerite de Foix. A la suite de ce mariage, celle-ci ne voulut pas rester en Périgord et elle se retira à Paris dans une maison religieuse, où elle termina sa vie. Par testament elle donna ses biens personnels à son plus jeune fils le vicomte Antoine.

1. Gaston III de Foix-Candale eut un quatrième et dernier fils, Charles, qui fut titré sgr de Villefranche et qui mourut jeune: il était donc frère de François l'évêque d'Aire et de Marie la vicomtesse de Ribérac. L'abbé Baurein l'a ignoré et la plupart des auteurs ne parlent pas de lui ou citent son nom sans l'identifier. Il eut un fils Gaston, à qui Marie légua son domaine de Bretagne. Son oncle François lui avait donné par testament la terre d'Ambès (cant. du Carbon-Blanc, Gironde) qu'il avait achetée 26.000 livres à M. de Lansac, ainsi que des pierreries. Gaston ne possédait qu'une co-seigneurie de Villefranche-de-Lonchal.

2. Comme pour ses autres acquisitions, pour payer ce domaine de Bretagne, Marie avait emprunté à son frère François la somme qui lui manquait.

3. Anne de Raymond était fille de Gabriel et de Marguerite de Macanap, dame de Sallegourde; Macanap était un fief situé dans la paroisse de Sainte-Eulalie d'Ambarès (Gironde); Sallegourde était un repaire noble situé dans la paroisse de Marsac (cant. de Périgueux).

Lorsque François III et son frère Antoine eurent atteint leur grande majorité, vers 1675, ils se partagèrent la co-seigneurie de Montagnier que possédait leur père le comte Armand. Dès lors le vicomte Antoine n'hésita pas à se titrer marquis de Montagnier.

On verra plus loin comment les deux frères héritèrent les terres de Rions et de la Benauge du dernier duc d'Épernon, qui mourut en 1661 et dont le testament donna lieu à de longs procès. Ce fut probablement la raison qui fit maintenir ces biens indivis, car en 1685 François et Antoine rendaient conjointement hommage à la Généralité de Bordeaux pour ces biens ⁴.

En 1654 Antoine avait épousé Renée Gruel, fille de René, sgr de Frette, et d'Antoinette d'Albret d'Escoussans ⁵, dont il n'eut pas d'enfant. Dans son testament du 23 décembre 1683, il dit avoir vendu ses terres de Rions et de Benauge, ou du moins sa co-seigneurie, à son neveu Aimé-Blaise d'Aydie, baron des Bernardières, qu'il institue héritier de ses biens. Il dut mourir en 1695.

L'année précédente (1694), était décédé le comte François III, qui eut pour successeur son fils Joseph-Henri, appelé jusque là marquis de Ribérac. Le nouveau comte, sans doute peu encouragé au mariage par le triste spectacle du ménage de ses parents ⁶, resta célibataire et mourut en 1723, disposant de tous ses biens en faveur de son cousin Gabriel de Raymond, marquis d'Eyrans, fils du marquis de Sallegourde ⁷, qui avait été son conseil dans ses nombreux procès et dans ses difficultés financières. Mais par suite des dispositions des testaments antérieurs et des substitutions qui y étaient prévues, le marquis d'Eyrans ne pouvait pas recueillir le patrimoine des Aydie; il ne put hériter que la co-seigneurie de Rions et la terre de Barbane, qui n'étaient pas patrimoniales et dont il sera question plus loin.

Le comte Joseph avait dilapidé la fortune déjà très obérée des comtes de Ribérac. En 1707, pour se procurer de l'argent, il avait chargé le marquis d'Eyrans de trouver un acquéreur pour des fiefs qu'il possédait dans les paroisses d'Escoussan, de Montignac et d'Omet ⁸, terres situées dans la mouvance du comté de Benauge. En 1722, à la veille de sa mort, il plaidait encore avec le chapitre de Saint-Blaise-de-Foix de Cadillac. J'ai pensé qu'il était inutile de

4. Arch. de la Gironde, série C.

5. Devenue veuve, la vicomtesse d'Aydie alla habiter le château de Feuillet, dans le Perche, qui appartenait aux Gruel. La famille de sa mère prétendait descendre des Seguins, sgrs d'Escoussans et possédait encore des terres dans les environs de La Réole; il ne paraît pas y avoir eu de filiation avec la maison d'Albret.

6. E. DUSOLIER, Le triste ménage de François d'Aydie, comte de Ribérac, *Bul. S.H.A.P.*, LXX, 1943.

7. Le marquis d'Eyrans était conseiller au Parlement de Bordeaux. Eyrans était un fief dans le cant. de Saint-Ciers-sur-Gironde, arr. de Blaye.

8. Escoussans et Montignac, paroisses situées dans le cant. de Targon; Omet paroisse dans celui de Cadillac (Voir plus loin).

répéter ici ce que M. Dusolier a écrit d'une façon fort pertinente sur les ventes, les dettes et les procès du comte Joseph.

Avec le comte Joseph s'éteignit la branche aînée des Aydie, seigneurs de Ribérac.

Il convient maintenant d'indiquer l'origine et la nature des biens possédés par les Aydie dans l'actuel département de la Gironde et dont il vient d'être question.

*
**

LA BENAUGE. — Sous les Carolingiens, la puissante famille des Seguins possédait toutes les terres situées sur les deux rives de la Garonne depuis Bordeaux jusqu'aux environs de Marmande. Peu à peu, sa fortune et sa puissance s'amenuisèrent et, sous les Capétiens directs, il se constitua à ses dépens des seigneuries vassales qui, profitant de la rivalité franco-anglaise, parvinrent à s'affranchir. Sur la rive droite du fleuve, s'étaient notamment constituées la châtellenie de Benauge, qui appartenait au XIII^e siècle aux Bauville⁹, les seigneuries d'Escoussans¹⁰, de Cadillac¹¹, de Capian, de Langoiran, de Rions¹², etc...

Richard Cœur-de-Lion, dès qu'il fut monté sur le trône (1189), confisqua les biens des seigneurs aquitains qui l'avaient combattu et il en fit don à ceux qui lui avaient été fidèles. C'est ainsi que les Grailly prirent pied dans la Benauge.

Soixante ans plus tard, les seigneurs de Guyenne se soulevèrent contre le comte de Leicester¹³, gouverneur du pays. Après leur défaite, le roi Henri III saisit leurs biens et les bannit de l'Aquitaine (1253). En récompense de sa fidélité, Jean de Grailly reçut les terres que possédait Bernard de Bauville dans la Benauge, et peu après, celles de Pierre, vicomte de Castillon et de Gurson¹⁴.

Plus tard, Pierre II de Grailly épousa Assalide de Bordeaux, qui eut en dot le château de Puypaulin, la vicomté de Fronsac et des seigneuries dans le Médoc, dont Castelnau et Castillon.

Sans enfant de son mariage avec Rose d'Albret, Jean III de Grailly légua ses biens, qui étaient considérables, à son oncle Archambaud (1376). Amanieu VIII, sire d'Albret et frère de Rose, disputa cet héritage et la contestation fut soumise au roi Richard II, qui donna raison à Archambaud de Grailly.

9. Cette famille portait-elle le nom de Beauville, chef-lieu de cant. de l'arr. d'Agen ? Guinodie l'appelle de Bouville.

10. Escoussans, seigneurie appartenant à une branche cadette des Seguins qui fut réunie pendant la guerre de Cent Ans à la vicomté de Benauge.

11. Cadillac, chef-lieu de cant. de l'arr. de Bordeaux.

12. Capian, Langoiran, Rions communes du cant. de Cadillac.

13. *Les Jurades de Bordeaux*, Bordeaux, Imp. Nouvelle, t. V ;

14. Il s'agit de Castillon-sur-Dordogne.

Celui-ci eut encore de graves difficultés. En 1381 il avait épousé Isabelle de Foix, qui hérita en 1398 de son frère Mathieu le comté de Foix et ses dépendances; le roi Charles VI voulut s'en emparer et saisit les biens d'Archambaud et ceux de sa femme. L'affaire se termina en 1399: les Grailly purent rentrer en possession de leurs terres; mais ils étaient désormais vassaux de la couronne de France et ils seraient traités à leur souverain s'ils continuaient à servir les Anglais.

A la mort d'Archambaud, ses fils abandonnèrent le nom de Grailly pour prendre celui de leur mère Isabelle de Foix. Jean, l'aîné, eut pour sa part le comté de Foix; le cadet Gaston 1^{er} eut les biens des Grailly et le troisième reçut ceux de sa grand-mère maternelle Girarde de Navaille ¹⁵.

On a vu plus haut que le roi Henri VI avait comblé Gaston de Foix de faveurs et de biens immobiliers; il avait érigé en 1433 la vicomté de Benauges en comté et en 1447 il lui avait confirmé la possession de toutes les terres qu'il lui avait données, y compris le comté de Longueville en Normandie. On sait que Gaston après la conquête de la Guyenne par le comte de Périgord (1449) et son fils aîné Jean IV après la bataille de Castillon (1453) s'exilèrent pour échapper à la punition de leur félonie.

Quand il mourut en 1483, Jean IV, qui avait été amnistié, avait récupéré la plus grande partie des biens de son père. Il laissait deux fils Gaston II et Jean.

Le premier hérita le capitulat de Buch, le comté de Benauges, la seigneurie de Cadillac, la vicomté de Castillon-sur-Dordogne, le château de Puy-paulin, les terres de Castelnaud et de Castillon en Médoc, etc... A sa mort ces biens échurent à son fils aîné Gaston III, à l'exception de la vicomté de Castillon-sur-Dordogne qui fut donnée à Alain de Foix, fils d'un second lit ¹⁶. Gaston III eut pour successeur Frédéric, dit comte de Candale, dont la petite-fille Marguerite épousa en 1587 Louis de Nogaret de La Vallette, duc d'Épernon, qui recueillit les biens des Foix-Candale.

Le second fils de Jean IV eut pour sa part les seigneuries de Gurson ¹⁷ et du Fleix ¹⁸, ainsi que la vicomté de Meille en Aragon. Il fut père de Germain-Gaston, marquis de Trans, dont le fils Louis,

15. Le quatrième fils reçut pour sa part une somme d'argent; quant au cinquième, il était d'église et n'avait pas droit à participer au partage.

16. Alain de Foix, fils de Gaston II et de sa seconde femme Isabelle d'Albret, transmit la vicomté à sa fille unique Françoise mariée à Honorat de Savoie, marquis de Villars; celui-ci devint ainsi vicomte de Castillon.

17. Gurson, châtellenie dont le château, aujourd'hui ruiné, est situé sans la commune de Carsac; sa mouvance comprenait les cinq paroisses suivantes: Carsac, Saint-Martin-de-Gurson et Saint-Méard-de-Gurson dans le cant. de Villefranche de Lonchat; Montazeau dans le cant. de Vélignes et Saint-Géry dans le cant. de La Force.

18. Le Fleix, châtellenie composée des trois paroisses suivantes: Le Fleix et Montfaucou dans le cant. de La Force et Ponchat dans celui de Vélignes.

sgr de Pellegrue, s'allia à sa cousine Diane de Foix-Candale ¹⁹. On a vu plus haut que de ce mariage naquirent Marguerite de Foix-Gurson, qui épousa Armand d'Aydie, vicomte de Ribérac, et Jean-Frédéric, qui mourut en 1655 ²⁰. Celui-ci eut deux filles: Françoise, abbesse de Sainte-Marie de Saintes, et Suzanne-Henriette, dame de Montpon, qui resta célibataire ²¹, et un fils Jean-Baptiste-Gaston, qui épousa Marie-Claire de Bauffremont et fut tué en 1646 au siège de Mardick, laissant deux jeunes enfants Joseph-Henri et Henri-François devenus ducs de Randan du fait de leur grand-mère maternelle Marie-Catherine de La Rochefoucauld ²².

Le duc d'Epéron mourut en 1642 et eut pour successeur son fils Bernard, qu'on avait appelé du vivant de son père comte, puis duc de La Vallette et qui disparut sans héritier direct en 1661 ²³. Il laissait un testament qui donna lieu à des procès, dont le principal ne dura que 16 ans, ce qui est peu pour l'époque, car les autres s'éternisèrent. Il constituait légataires universels les deux fils de Jean-Baptiste-Gaston de Foix-Gurson, Joseph-Henri et Henri-François, ainsi que leur mère Marie-Claire de Bauffremont jusqu'à leur majorité. Mais l'aîné mourut en 1665 et ce fut son cadet Henri-François qui recueillit tout l'héritage. Il mourut sans descendance en 1714, dernier représentant de la maison de Foix de Guyenne. On avait l'habitude de l'appeler duc de Foix plutôt que duc de Randan.

Entr'autres legs particuliers, le duc Bernard d'Epéron donnait à François III d'Aydie et à son frère Antoine la baronnie de Rions, des fiefs situés dans le comté de Benauge et la seigneurie de Barbane dans le Libournais. Cette « succession de Foix » leur fut longtemps disputée et elle donna lieu à des procès qui étaient encore pendants en 1792. Ce fut probablement la cause qui incita les Aydie à se débarrasser de ces terres lointaines dont les revenus ne devaient même pas couvrir les frais de procédure.

Ce fut vers la fin du XVIII^e siècle que le comté de Benauge, tel qu'il était alors constitué, fut démembré. On en détacha Targon et sept autres paroisses pour constituer un second comté qu'acquit

19. Louis de Foix fut tué avec deux de ses frères au combat de Moncrabeau (1586) au service du roi de Navarre. Pellegrue chef-lieu de cant. de l'arr. de La Réole.

20. Jean-Frédéric de Foix-Gurson épousa Charlotte de Caumont-Lauzun; celle-ci mourut en 1671;

21. Suzanne-Henriette, dame de Montpon, mourut en 1706, faisant héritier de ses biens personnels (châtellenie de Montpon) son neveu le duc de Foix, déjà héritier des biens patrimoniaux (comtés de Gurson et du Fleix).

22. Randan, chef-lieu de cant. de l'arr. de Riom (Puy-de-Dôme). Le duché avait été apporté à Henri de Bauffremont, baron de Sénécy, par sa femme Marie-Catherine de La Rochefoucauld; leur fille Marie-Claire avait épousé le comte de Gurson en 1637.

23. Son fils qu'on appelait duc de Candale, décéda en 1658; sa fille Anne-Louise-Christine était entrée au Carmel par désespoir d'amour, disait-on, et mourut en 1701.

Romain Dalon, premier président du Parlement de Bordeaux. La paroisse de Soullignac fut également détachée du premier comté.

Enfin en 1700 le duc de Foix vendit le premier comté au sieur de Gombaudo, conseiller au Parlement de Bordeaux, et en 1762 Angélique-Jacquette de Gombaudo l'apporta en dot à Charles-François de Wawrans. Au moment où le duc de Foix le vendit, ce premier comté de Benaugo avait encore dans sa mouvance 19 paroisses ²⁴.

En quoi consistait donc cette co-seigneurie de Benaugo, qu'avait héritée le comte François III et son frère Antoine ?

On a vu que les deux Aydie avaient fait hommage au roi pour ces terres; on en peut conclure que ces fiefs ne relevaient pas du comté soit originairement, soit momentanément pendant le procès en cours; en tout cas ce procès explique la persistance de l'indivision.

On a également vu qu'en 1707 le comte Joseph, héritier des droits de François III, avait voulu vendre les paroisses d'Escoussans, de Montignac et d'Omet, ou plus exactement les fiefs situés dans ces paroisses dépendant de la mouvance du comté et il est probable que le procès et l'indivision l'en empêchèrent.

Les Aydie et leurs successeurs conservèrent contre vents et marées ces terres de Benaugo, car dans une procuration datée du 2 floréal an 3 (21 avril 1795), Louis-Gabriel Chapt, ci-devant comte de Ribérac, donnait mission à un homme d'affaires parisien de s'occuper de la succession de Foix ²⁵.

* * *

RIONS. — La baronnie de Rions bordait la rive droite de la Garonne et elle était limitée en amont par la seigneurie de Cadillac, en aval par celle de Langoiran et au nord-est par celle de Capian. Elle comprenait cinq paroisses ²⁶.

En 1224 un Bernard de Rions, qui devait être un Seguin, pillait les campagnes environnantes et notamment le prieuré

24. De ces 19 paroisses, deux sont dans le cant. de Cadillac: Omet et Donzac; c'est dans la commune d'Omet que subsistent les vestiges du premier château de Benaugo, détruit pendant la guerre de Cent Ans;

Quatre dans le cant. de Saint-Macaire: Semens, Aubiac, Saint-Martial et Saint-Germain-de-Lagrange;

Cinq dans le cant. de Sauveterre-de-Guyenne: Coirac, Cornac, Montpezat, Mourens et Castelvieil;

Huit dans le cant. de Targon: Escoussans, Ladaux, Gantois, Montignac, Martres, Saint-Pierre-du-Bat, Saint-Genis-du-Bois, Arbis où se trouvent les ruines du second château de Benaugo.

25. Cette procuration m'a été communiquée par M. Boyer, à qui j'adresse mes sincères remerciements.

26. La baronnie comprenait Rions, petite ville close, son château et sa paroisse, ainsi que les paroisses de Cardan, de Paillet, de La Roque et de Villenave-de-Rions, toutes dans le cant. de Cadillac; jusqu'au XVI^e siècle la seigneurie de Capian en dépendit.

d'Artolée ²⁷. En tout cas les Seguin possédèrent la seigneurie de Rions, qualifiée baronnie, jusqu'à Guilhem V, qui la vendit en 1327 à Bérard d'Albret ²⁸; celui-ci en rédigea les privilèges et en fit hommage au roi d'Angleterre en 1341 ²⁹. Les Anglais perdirent Rions, puis en 1341 le duc de Lancastre reprit la ville, qui, en 1379, se mit sous la protection de Bordeaux et devint une de ses filleules ³⁰.



Baronnie de Rions

En 1417 Bérard d'Albret III^e du nom, petit neveu du précédent et héritier de ses biens, se rallia à Charles VI; pour le punir de sa défection, Henri V saisit ses domaines et Henri VI les donna à Gaston de Foix, à l'exception de la baronnie de Rions dont il fit cadeau à Bertrand de Montferrand.

Lorsqu'en 1449 Charles VII conquît la Guyenne, il restitua

27. *Bul. de la Soc. des Arch. de la Gironde*, XVII, 1892. Le prieuré d'Artolée était situé dans la paroisse de Capian.
28. *Les Arch. Hist. de la Gironde*, XXVI, 1878-79 ont publié l'acte de vente; ce document est en opposition avec ce qu'on a écrit, à savoir que Guilhem Seguin serait mort sans descendance, que sa sœur Mathe aurait hérité de la baronnie et l'aurait apportée en mariage à Garcies-Arnaud IV d'Albret, baron de Navailles.
29. BRUSSAUD, *Les Anglais en Guyenne*, Paris, Dumoulin, 1875.
30. Les huit filleules de Bordeaux étaient: Blaye, Bourg-sur-Gironde, Libourne, Saint-Emilion, Castillon-sur-Dordogne, Rions, Cadillac et Saint-Macaire; ces villes étaient protégées par leur marraine.

aux Albret la baronnie avec les autres biens leur ayant appartenu. Jugeant la cause anglaise perdue, la plupart des seigneurs de la province jurèrent fidélité au roi de France; mais dès le débarquement des Anglais dans le Médoc (1452), on a vu qu'ils oublièrent leur serment et combattirent aux côtés de Talbot. Après la défaite (1453), ils s'enfermèrent dans Bordeaux, qui capitula après quelques semaines de siège; une des conditions de la reddition imposée par le roi fut la livraison par les jurats des vingt seigneurs les plus compromis, au nombre desquels se trouvaient Bertrand IV baron de Montferrand, son oncle Pierre dit de Lesparre et son grand-oncle François sgr d'Uza. Bertrand obtint son pardon, mais Pierre et François durent s'exiler et se réfugièrent en Angleterre ³¹.

Dès qu'il fut rentré en grâce, Bertrand demanda la restitution des biens qui avaient appartenu à sa bisaïeule Rose d'Albret; celle-ci avait épousé Bertrand II de Montferrand et avait hérité une partie des biens de son frère Bérard, dont certains droits sur la baronnie de Rions. En 1455 intervint une transaction, qui donnait à Bertrand IV une partie des biens qu'il réclamait, tandis que les Albret gardaient les autres, dont Rions.

Lorsqu'Alain d'Albret fut en âge d'être pourvu, son grand-père Charles II, sire d'Albret, lui donna cette baronnie de Rions et une des clauses de son contrat de mariage lui en assura la possession. En 1515, Alain en fit hommage à François I^{er}, qui venait de monter sur le trône. Mais il résulte d'un accord de 1517 que sa sœur Marie d'Albret avait aussi des droits sur Rions ³².

On sait que par héritage tous les biens de la maison d'Albret échurent à Henri III de Navarre qui, devenu Henri IV roi de France, les intégra au domaine royal. En 1612 le duc d'Épernon demanda à Louis XIII de lui céder la baronnie de Rions en échange de la baronnie d'Aspet située dans le Comminge ³³. Le roi accepta et lui donna à titre héréditaire la seigneurie qu'il désirait, parce qu'elle n'était séparée de la juridiction de Cadillac, qui lui appartenait, que par un ruisseau se jetant dans la Garonne au port de Bégey.

On a vu que le comte François III et le vicomte Antoine avaient hérité du duc Bernard d'Épernon, outre les fiefs de Beau-

31. En 1454 Pierre de Montferrand revint secrètement dans le Médoc, espérant soulever contre Charles VII les Bordelais mécontents; arrêté, il fut jugé à Poitiers, condamné à mort et décapité.

32. Dans son testament de 1494, Boffile de Juges deshéritait sa femme Marie d'Albret et donnait ses biens à Alain, d'où s'ensuivit un long procès, que termina l'accord de 1517; Alain s'engageait à veiller sur les terres de sa sœur, dont celle de Rions, et il lui abandonnait la seigneurie de Sainte-Bazille, qui avait appartenu à son grand-oncle Charles, décapité ainsi qu'il est dit plus haut (*Arch. Hist. de la Gironde*, XXVI).

33. *Arch. de la Gironde*, série C. La baronnie d'Aspet était située dans l'arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

ge, la baronnie de Rions, qu'ils gardèrent en indivision à cause des procès provoqués par le testament.

À la mort de François III, sa co-seigneurie passa à son fils le comte Joseph et celui-ci, ainsi qu'il est dit plus haut, la donna par testament à Gabriel de Raymond, marquis d'Eyrans (1723). Le vicomte Antoine légua la sienne à son cousin Aimé-Blaise d'Aydie, baron des Bernardières, qui en pourvut son fils cadet Sicaire-Auguste. Celui-ci mourut en 1741 sans descendance légitime³⁴ et sa co-seigneurie fut recueillie par son frère aîné le comte Antoine, qui la délaissera à François-Isaac de Raymond.

Remarquons que les Aydie, pas plus que leurs prédécesseurs, ne furent seigneurs fonciers de toute la baronnie; d'autres y possédaient des fiefs et y percevaient des cens, des rentes ou des agrières, notamment les Chabanne, sgrs de Curton³⁵.

(A suivre)

D' Ch. LAFON.

34. Le comte de Rions aurait eu de la duchesse de Berry une fille qui aurait été élevée dans un couvent, serait entrée en religion et lui aurait survécu.

35. En 1451 Charles VII donna la seigneurie de Curton à Jacques de Chabannes, sgr de La Palisse, maréchal de France, qui mourut des blessures reçues à la bataille de Castillon; Le château de Curton est situé dans la commune de Daignac, cant. de Branne (Gironde).

HEUR ET MALHEURS DU DERNIER SEIGNEUR DE PAYZAC

(SUITE)

La situation dut un peu s'améliorer au printemps, peut-être après une transaction. Le comte retourne à Payzac, sa femme et ses enfants viennent le rejoindre. Il écrit à sa mère le 25 juin :

« Le cœur me saigne, ma chère Maman, de n'avoir pu vous payer cette année... le moulin ne me rapporte rien, malgré que la banalité soit rachetable puisqu'elle fait partie de l'arrentement, la halle, on ne veut ny la louer, ny l'acheter, les tènements ne sont pas payés... vous savez les vexations qui m'avaient forcé de quitter mon habitation, je suis assez tranquille pour le moment parce que je ne demande rien... L'on ne me paiera point des dixmes ni ma compagnie, ni ma malheureuse charge de lieutenant du Roy pour le Condomois, c'est 200.000 l. de perdus pour nous. Quant à rejoindre, je suis malade, je vais envoyer un certificat de médecin, vous pouvez en prévenir le Ministre de la Guerre, je dépéris tous les jours, je serais trop heureux de mourir. Comme je sens diminuer mes forces, je veux mourir au gîte, Dieu veuille que ce soit le plus tôt possible. M^{me} de Peysac vous assure de son respect ainsi que mon oncle l'abbé. Dites-lui bien des choses pour moi, son sort me fait une peine sensible, il augmente mon chagrin ».

Il faut encore citer une lettre écrite de Limoges, le 30 septembre 1790, le comte de Peysac ne « mourra pas au gîte » il a quitté sa demeure de ses ancêtres, et pour toujours. « Vous avez lu sûrement, ma chère Maman, les vexations que j'ay éprouvées à Peysac... le 6 août l'on est venu m'arrêter avec 12 gardes nationales (*sic*). J'étais dans la salle avec ma femme et ma fille, l'on m'a mené sur la place du bourg où environné de 400 paysans armés l'on m'a fait subir un interrogatoire qui a duré 4 heures. Heureusement que je n'ai point perdu mon sang froid sans cela j'étais assassiné; on voulait me faire renoncer à mes droits, je n'ai jamais voulu, je me suis toujours tenu à dire que je m'en rapportais aux décrets de l'Assemblée Nationale. Je ne puis vous en dire davantage, M^{me} de Peysac vous dira le reste. Pour éviter ces brigands, je me suis retiré à Limoges où M. l'Intendant a bien voulu me donner un asile. Mes affaires iront si elles peuvent, mais j'ai cru que je ne devais pas me laisser tuer par ces mauvaises gens. Personne ne paie, point d'ordre, point de justice, voilà ma situation au vrai, jugez moi d'après cela... »

Après de telles vicissitudes point d'autres ressources que de se remettre en situation régulière auprès des autorités militaires. Odet de Peysac est réintégré le 20 novembre 1790: « Il a été absent par congé jusqu'au 15 octobre 1790, il a rejoint le corps ». L'année 1791 semble s'être passée dans un calme relatif avec M^{me} de Burman qui continue à héberger, comme par le passé, gendre, fille, petites-filles dans l'hôtel de la rue Blanche. Nommé chef d'escadrons le 7 février 1791, Odet de Peysac réunit son dossier pour la croix de Saint-Louis qu'il obtient à l'ancienneté, dans le courant de l'année ⁶. Le désordre gagne et des vides chaque jour plus nombreux se décèlent dans le corps des officiers. Est-ce le comte de Peysac qui forme le projet d'émigrer? C'est peu probable, l'initiative vient plutôt de la jeune femme, lasse du joug maternel et peut-être tentée par l'aventure. Prétexte vite trouvé: la succession de M^r de Burman, sujet hollandais, n'est pas complètement réglée; on peut donc se diriger vers les Pays-Bas.

Malgré la très vive désapprobation de M^{me} de Burman, deux voitures lourdement chargées franchissent la barrière Blanche, un matin de janvier 1792. Outre les deux petites filles, le ménage emmène le cocher et une femme de chambre. Dans les coffres s'entassent vêtements, argenterie, bijoux; Odet de Peysac a oublié de payer le mémoire de son tailleur, au grand courroux de M^{me} de Burman, mais qui s'attacherait à de tels détails? Une première installation est prévue à Namur, où résident déjà des amis, pour Jeanne-Pétronille et ses enfants, tandis qu'Odet de Peysac ira mettre son épée au service des Princes, sous les ordres de son parent le Maréchal de Boisse: mais il devra attendre sa convocation jusqu'à la mi-avril. La famille loge « chez M. Minet marchand de vin, rue de la Croix »; une vie de société s'organise, on joue, on fait de la musique... Les lettres de France sont accueillies avec joie: M^{me} de Burman, comme on pouvait le penser, écrit deux ou trois fois par semaine, mêlant d'amers reproches à ses effusions; et on se passe de main en main les lettres amusantes d'un vieil ami, Mgr de Barral, coadjuteur de l'évêque de Troyes, d'un ton quelque peu profane, appelant sa correspondante « Philis », alors qu'il se désigne lui-même sous le nom d' « Adonis »!

Le 10 avril, Odet de Peysac, accompagné de son ami « le major », part pour Trèves par Luxembourg en direction de Kilburg. Période de grand enthousiasme dans le clan des émigrés! la guerre est déclarée, ils seront vite de retour à Paris... Le reflet de ces illusions nous est donné par une lettre de M^{me} de Burman: « Comme

6. Archives du Ministère de la Guerre.

il faut peu de chose pour contenter ces pauvres émigrés: la nouvelle de la guerre vous transporte et elle vous causera sûrement un grand dérangement, car d'après tout ce que j'entends dire, vous ne pourrez rester longtemps à Namur, on parle de s'assiéger... » En effet, dès le début de mai, il faut partir et se réfugier à Maëstricht. Lenteurs de la guerre en cette fin de printemps, premières difficultés d'argent. Sans cesse sollicitée, M^{me} de Burman essaie de faire passer à sa fille 1000 livres en or. Mais qu'est-ce que cela auprès de ce qui arrive en France, à Payzac et qu'ignorent encore les émigrés ?

« Conformément à la loi du 8 avril pour le recensement (sic) des biens des émigrés, nous, Jacques Géraudie Laviolle, nommé par le Directoire du district d'Uzerche, et Moins, secrétaire, nous sommes transportés dans le château (sic) de M. Charles Dumas et avons interpellé sieur Léonard Dumas oncle... et avons procédé à l'inventaire (sic) ».

Si les commissaires croyaient pénétrer dans un palais à la décoration somptueuse, ils furent déçus. Les meubles et objets de valeur avaient-ils été déposés en lieu sûr? Laviolle et son acolyte ne trouveront dans la grande salle qu'un mobilier minable, à part « trois fauteuils garnis en tapisserie » et cinq couverts d'argent. A l'étage, les chambres sont un peu moins dépourvues, mais dès qu'on signale « un lit en soie garni en rideaux », « une grande armoire » pleine de linge, « un trumeau sur la cheminée », le sieur Dumas, oncle, déclare que ces meubles lui appartiennent. Le lendemain, la commission fait briser les scellés fermant « les appartements particuliers du sieur Charles Dumas, émigré ». Les pièces sont mieux meublées: on y trouve un secrétaire « couvert en marbre », des chandeliers d'argent, un chiffonnier et une toilette à ferements dorés, cuvette en porcelaine avec son « pot à l'eau »; le lit a des rideaux de siamoise à petits carreaux et une couverture de soie, la bibliothèque est « garnie de différents livres »! Tout cela ne réserve pas de surprises. Par contre, avec quelle émotion dut-on ouvrir à mi-escalier « un petit cabinet appelé le trésor », n'y découvrirait-on pas cassettes et rouleaux d'or? Déception: « avons trouvé beaucoup de vieux papiers et comme cela nous aurait pris trop de temps et qu'il nous aurait fallu un déchiffreur (sic), avons fait apposer les scellés ». Au départ du château « la nommée Toïnette, servante, nous a dit réclamer une somme de 27 livres à elle due sur les cochons » ! L'écurie contient 2 chevaux bais et une jument grise, trois selles et trois brides. Les métairies du domaine, la Sarlandie, Aubisse, la Chassignolle, la Borie, la Loterie sont ensuite visitées ainsi que le moulin avec ses quatre meules, « deux à froment et deux à seigle ». La mise en vente ne saurait tarder,

il ne restera rien au comte de Peysac de la vieille forteresse élevée par ses ancêtres, il y a près de trois siècles.

*
**

L'armée des Princes fera-t-elle son entrée victorieuse dans Paris « à la moisson » ou « à la grappée » ? La première époque est déjà passée: un bruit sinistre se répand parmi les émigrés. Les massacres de Septembre et leur cortège d'atrocités les frappent d'horreur. Odet de Peysac en connaîtra-t-il tous les détails? Le 25 août 1792, quatre cents hommes armés cernent l'hôtel du vénérable abbé de Chapt de Rastignac, arrachent de son lit ce vieillard presque impotent: il est conduit à la mairie où Pétion refuse de l'entendre, puis enfermé à l'Abbaye. Marie-Gabrielle de Peysac, vicomtesse de Fausselandry, sa nièce, voulant le sauver insiste pour être arrêtée et conduite dans la même prison. Elle put passer quelques heures chaque jour avec son oncle, et partageait une chambre avec M^{me} de Sombreuil et la princesse de Tarente. Le dimanche 2 septembre, on lui signifia qu'elle ne pourrait plus communiquer avec le vieillard. D'après un témoin ⁷ parqué dans la chapelle avec des centaines d'autres prisonniers, le matin du 3 septembre, l'abbé de Rastignac, suivi de l'abbé Lenfant, confesseur du Roi, parut dans la tribune et donna une ultime bénédiction aux captifs, les exhortant à bien mourir. « L'homme le plus incrédule en reçut autant d'impression que le plus ardent et le plus sensible. Une demi-heure après, ces deux prêtres furent massacrés et nous entendîmes leurs cris l... »

Ce jour-là M^{me} de Fausselandry s'inquiète et ne peut tirer aucun renseignement du concierge qui jusqu'alors la tenait au courant. Demandant à paraître devant le tribunal, elle y fut conduite en fin d'après-midi et expliqua que son but était d'assister son vieil oncle, l'abbé de Rastignac. On lui dit: « Vous êtes libre, et vous pouvez sortir ». M^{me} de Fausselandry est alors poussée vers une porte à guichet qu'elle allait franchir, sans se douter que c'était l'accès à la cour des massacres... Un inconnu lui prend alors le bras et lui dit: « Ne sortez pas! » Faisant lâcher prise à l'individu qui entraînait la jeune femme vers la porte, dit à celle-ci de se cacher dans sa chambre et de l'attendre. Deux heures plus tard, cet homme bienfaisant, nommé Pochet, et un camarade viennent la chercher; ils lui font passer la porte fatale « sous la menace des sabres et en marchant dans les flaques de sang! » Mais ses sauveteurs avaient obtenu sa libération. Elle apprend d'eux le sort

7. *Mémoires sur les journées de septembre 1792*, par Jourgniac de St-Méard, M^{me} la marquise de Fausse-Landry, l'abbé Sicard, etc... Paris, 1823.

affreux de l'abbé: « Mon malheureux oncle avait été massacré! Je laisse aux âmes sensibles à se représenter toute l'horreur de ma situation... »⁸ M^{me} de Fausselandry rejoint sa mère. Celle-ci, épouvantée par les événements, réagit d'une façon pour le moins surprenante:

« Nous, Commissaires de la section du Luxembourg, déclarons que M^{me} Marie-Gabrielle de Chapt de Peysac est venue offrir en don, pour le service de la guerre, deux chevaux qui appartenaient à M. son frère dont elle est héritière, les quels chevaux sont actuellement dans l'écurie de l'hôtel de Laval avec ceux qui ont été rassemblés pour le service public. Le 9 septembre 1792, l'an 1^{er} de la liberté »⁹.

*
* *

Les vendanges sont faites, et l'armée des Princes, après Valmy, après Jemmapes, recule et se débande. Namur est prise par les armées révolutionnaires le 21 novembre 1792. La comtesse de Peysac est réfugiée, comme nous le savons déjà, à Maëstricht avec ses petites-filles et la femme de chambre, Agathe Tribodeaux, à qui M^{me} de Burman adresse désormais les lettres « chez M^r Neveunn, rue des Tanneurs ». Il faut se méfier plus que jamais, le récent décret sur les émigrés a épouvanté leurs familles en France. Odel de Peysac vient rejoindre sa femme et ses enfants à Maëstricht au début de l'hiver, après la dissolution de l'armée des Princes. L'année 1793 commence péniblement, et la nouvelle de l'exécution de Louis XVI sape les courages faiblissants... Que faire? Se mettre au service de la Hollande, comme le conseille M^{me} de Burman? Ou bien passer en Angleterre, ambition de tant d'émigrés? Ni l'un ni l'autre, les mois s'écoulent dans l'incertitude, l'inaction, et une cruelle pénurie d'argent. On essaie de vendre l'aigrette de diamants, mais la tentative s'avère décevante, les joailliers abusent de la situation. M^{me} de Burman va tenter, une fois de plus, de faire passer des louis d'or (désignés dans la correspondance sous le nom de « citrons ») et qualifie son gendre « du plus grand avaleur de citrons de la terre ! ».

Toujours par les lettres de M^{me} de Burman, nos émigrés apprennent que la marquise de Peysac a reçu 24.000 livres en or. déposées par l'abbé de Rastignac entre les mains d'un homme

8. Même ouvrage : partie intitulée *Quelques-uns des fruits amers de la Révolution*, signée « Paysac de Fausselandry ».

9. Les prêtres massacrés en septembre 1792 ont été déclarés bien-heureux en 1926.

d'affaires intègre. Elle a acheté une maison à Marly « où elle va en carrosse à six chevaux », ce qui est un peu trop d'ostentation en une époque aussi troublée! On peut donc sans doute avoir recours à elle: le fils écrit à sa mère, dans le courant de 1793, une lettre non datée, assez maladroite, feignant d'être un commerçant de Maëstricht à qui elle devrait de l'argent: « Vous savez qu'on ne peut pas, dans les affaires, laisser des fonds si longtemps sans les faire rentrer..., je connais les secrets de votre république contre les émigrés, mais rien ne peut empêcher une personne qui doit à un négociant étranger de le payer... Les circonstances exigent que je prenne un parti, je viens d'essuyer, une maladie, j'ai eu les cuisses, les jambes enflées et de la fièvre... Votre ami pense que l'on devrait tout vendre et placer en Hollande et en Angleterre, il vous prie de continuer à vous mêler de ses affaires, mais surtout du secret vis-à-vis de certaine personne... Mandez-moi si vous voulez par oui ou par non... ».

Cette lettre resta sans effet, puisqu'une seconde insiste davantage: « Oserai-je vous prier, Madame, de me faire passer les fonds que vous me devez, j'en ai le plus pressant besoin. Je viens d'essuyer une banqueroute qui me met à l'aumône, j'espère que vous aurez pitié de ma position, il vous est très aisé de faire passer les fonds par la voie de la Hollande, je vous prie de ne pas m'oublier... ».

(A suivre)

S. GENDRY.

SAINT-FRONT AU XVIII^e SIÈCLE

Les archéologues ont toujours déploré de ne pas posséder de plans anciens de Saint-Front. En effet, les documents graphiques les plus anciens que nous connaissions ne remontent qu'au siècle dernier, puisqu'il s'agit d'un plan levé en 1839 ou 1840, probablement par Catoire, d'un autre exécuté en 1841, par Lion¹ et d'un troisième, relevé, vers 1850, par de Verneilh et Gaucherel². Or voici que, récemment, un ancien plan inédit de Saint-Front a été retrouvé par M. Elie Lambert et présenté par lui aux lecteurs du *Bulletin Monumental*³. Ce plan, levé vers 1770, peut-être par Brémontier, ingénieur des Ponts et Chaussées, fait partie du dossier G⁹ 155 des Archives Nationales, relatif aux réparations que demandait entre 1765 et 1775, le chapitre de la cathédrale.

Ayant eu, grâce à l'obligeance des Archives Nationales, communication de ce précieux dossier, il nous a paru utile d'y relever tout ce qui peut enrichir les connaissances trop fragmentaires que l'on peut avoir du Saint-Front du XVIII^e siècle.

Le *Détail estimatif*, établi par Brémontier en 1770, porte sur le pavement, les maçonneries du mur du chœur et des murs latéraux, la grille pour le chœur de la chapelle Saint-Jean⁴, la menuiserie pour la cathédrale (lambris, parquet, chaire, trône, pupitre, tribune, sculpture, autel avec statue de Saint-Front) et les toitures.

Plus intéressant est le *Mémoire* non signé ni daté. Il rappelle qu'en 1766, le roi a accordé au chapitre une somme de 36.000 livres et, en 1767, un complément de 12.000 livres. Il nous apprend aussi que le chapitre a adressé un projet en 1767, avec le plan de Saint-Front (c'est très probablement le plan que nous reproduisons ici)

Le *Mémoire* rappelle aussi le pillage de Saint-Front par les Protestants, l'union des deux chapitres à Saint-Front, où siégeaient, en 1770, 34 chanoines⁵, dont 7 dignitaires, 8 prébendiers et un choriste, si bien que chaque jour, on célébrait, dans l'église, deux grands-messes et trente et une messes basses. Le rédacteur du *Mémoire* insiste sur la nécessité de réparer la toiture⁶, de revoir les voûtes, de restaurer la chapelle Sainte-Barbe (qui « joint les murs de l'église à main gauche, au bout du chœur »), de décorer la chapelle qui « est à main droite de la croisée de l'église, et au bout de l'auditoire ». C'est en effet cette chapelle qui servait pour la

1. Cf. notre travail: *La restauration de Saint-Front au XIX^e siècle*, dans *Les Monuments historiques de la France*, 1956, n° 3.

2. De Verneilh, *L'architecture byzantine en France*, 1851; planche III.

3. Tome CXV, 1957, p. 279; le plan en question s'y trouve reproduit.

4. Chapelle parallèle au chœur, bâtie en 1525, au nord de celui-ci. Elle prit, dans la suite, le nom de Sainte-Anne.

5. Ce chiffre est resté inchangé jusqu'à la Révolution.

6. Il la dit établie « depuis 183 ans », ce qui donne la date de 1587 environ.

paroisse, celle où l'on conservait le Saint-Sacrement, celle enfin où l'on désirait exécuter le vœu de Louis XIII, en la consacrant à la Vierge ⁷. On remarquera que, sur le plan, c'est là qu'est la chaire.

Le *Mémoire* aborde alors l'épineuse question du chœur de Saint-Front. Il était en effet « séparé de ses deux ailes, à droite et à gauche, par du parpin (*sic*) de dix pieds de haut, et du reste de la nef par un gros mur, au milieu duquel est une porte fort étroite pour entrer dans le chœur. Au-dessus de ce mur est le jubé. Ce chœur est fermé comme celui d'une église de solitaires... » Cette claustration du chœur scandalisait les fidèles, aussi y pénétraient-ils en désordre pour en occuper les stalles. Si l'on fermait la porte, le tumulte était pire. La seule solution était donc d'ouvrir le chœur. Pour cela il fallait « abattre les trois murs qui en font une sorte de citadelle », agrandir l'entrée, mettre une grille à la place des « parpins » des bas-côtés, « porter le chœur des chanoines dans l'enfoncement, à l'autre extrémité, dans la chapelle dite de Saint-Antoine » ⁸, ramener très en avant le grand autel, en le reconstruisant sous la forme d'un autel « à la Romaine avec six grandes colonnes portant le baldaquin » former, devant cet autel, un sanctuaire fermé d'une grille en fer. Le reste du chœur serait garni de stalles. Le texte précise alors que la chapelle Saint-Antoine est derrière l'autel du chœur, sous la même voûte, qu'elle est séparée du chœur par « un parpin », que douze chapelains de Saint-Antoine la desservent, qu'ils pourraient assurer leur service dans une autre chapelle et qu'ainsi, la chapelle Saint-Antoine pourrait-être réservée au chœur des chanoines de Saint-Front.

Le *Mémoire* nous apprend encore que seize autels sont répartis dans l'église ⁹ et que, après la démolition par les Protestants du tombeau de Saint-Front, on s'était contenté « d'une tombe en mauvais marbre rouge d'environ 18 pouces d'élévation », mais on ne précise pas où était ce pseudo-tombeau ¹⁰.

Le *Détail estimatif* de 1770, et le *Mémoire* sont accompagnés d'*Observations sur le Mémoire* et d'un *Mémoire* pour envisager une diminution des devis et une réduction des frais. Tous ces textes doivent dater des environs de 1770. Ainsi, pour rendre étanches les coupoles qui laissent passer l'eau de pluie, on propose de les enduire d'un ciment fait avec de la chaux bouillante, du sable recuit ou du

7. Actuellement chapelle du Sacré-Cœur, dans l'absidiole sud.

8. C'était la chapelle absidale gothique, fondée en 1347 par le Cardinal Talleyrand.

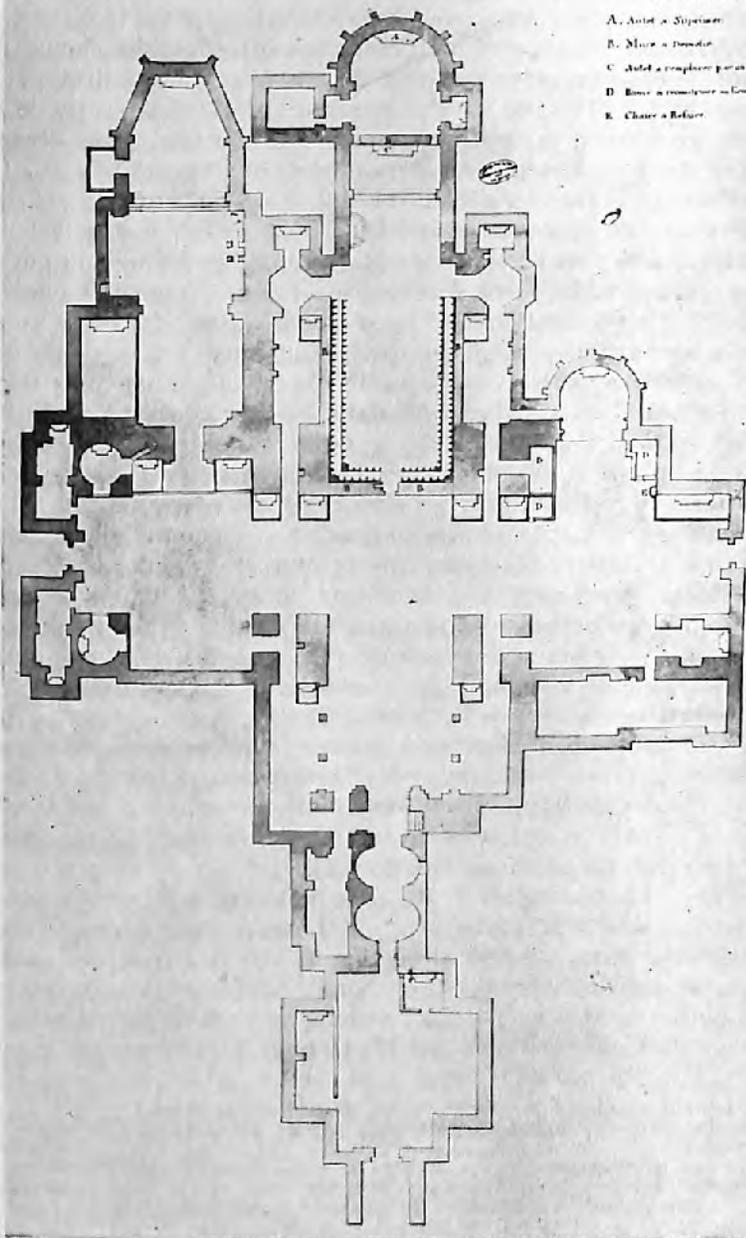
9. Ce qui ne correspond pas au chiffre des 20 chapelles indiquées sur le plan pour l'église à coupoles, sans compter deux autels dans la chapelle Saint-Antoine, deux autres dans la chapelle Saint-Jean, et deux dans la « vieille église » en avant du clocher.

10. C'était vraisemblablement dans le chœur actuel, sous la coupole orientale. C'est là que devait figurer l'inscription *Sepulcrum Beati Frontonis apostoli*, 1582 (Cf. Chanoine J. Rous, *La basilique Saint-Front...*, p. 80).

CATÉDRALE DE PÉRIGUEUX.

DEMOLITIONS A FAIRE.

- A. Auteil à Supprimer
- B. Mur à Démolir
- C. Auteil à remplacer par un autel à la romaine.
- D. Basse à reconstruire au Lou E. sur le plan du pape.
- E. Chaire à Refaire



Plan de la Cathédrale Saint-Front (vers 1770)

tuileau pulvérisé: on cite en exemple un procédé italien, à base d'huile *amurca*, procédé cité par Varron et Columelle, ainsi qu'un procédé lyonnais de « béton à citernes »...

*
**

Des renseignements donnés par ce dossier, on ne séparera pas ceux qu'apporte l'examen du plan ¹¹, lequel ne fait malheureusement pas apparaître les voûtements. Un mur sépare la chapelle Saint-Antoine de la cathédrale. Contre ce mur s'appuie l'autel majeur de celle-ci. Le chœur est un rectangle de 34 × 12 m; il est absolument clos de murs, et fermé à l'ouest par un jubé dans lequel s'ouvre une porte d'environ 2 m de largeur. On comprend les récriminations des fidèles qui s'écrasaient à ce minuscule pertuis pour apercevoir l'autel à plus de 30 m d'eux. Ce chœur comportait deux rangées de stalles, soit 126 stalles, chiffre qui paraît considérable, même en admettant qu'outre les quelque trente chanoines, il fallait asseoir les maires et consuls, aux jours de fêtes carillonnées.

Dans le croisillon sud, des bancs encombraient la partie qui précède l'absidiole. La chaire s'appuyait à l'angle nord-ouest de la pile de support sud-est de la coupole méridionale. La porte du Thouin était à peu près semblable à ce qu'elle est. La travée occidentale de la nef était en grande partie occupée par trois tribunes reposant sur les trois murs et sur quatre piliers ¹².

Le croisillon nord avait, à l'est, une porte donnant accès à la chapelle Saint-Jean; on avait, pour les faire communiquer, cisailé la partie haute de l'absidiole nord (la partie inférieure avait subsisté). Au nord de ce croisillon, on remarquera un porche, fermé vers l'extérieur, très différent de ce qu'Abadie a conçu pour le porche du Greffe ¹³.

La base du clocher est représentée assez fidèlement mais le dessinateur n'a fait figurer que le collatéral nord de la « vieille église » et non le sud. A l'ouest du clocher, on voit que l'atrium correspondant à la « vieille église » était recoupé par un mur, isolant, au nord, une chapelle avec son autel orienté. Au sud-est, on aperçoit la chapelle dite des Barnabé, bénite en 1438, et dont subsistent encore les naissances des ogives. Tout à fait à l'ouest, on remarque la saillie importante (près de 7 m) que faisait le porche pré-roman, en avant de la façade occidentale de la « vieille église ».

-
11. On comparera utilement ce plan à celui de Verneilh et Gaucherel, cité plus haut.
 12. Sur les tribunes, voir l'article du chanoine Roux, dans *B.S.H.A.P.*, 1915, p. 316 § 24.
 13. Le plan aide singulièrement à comprendre les descriptions de Taillofer, dans les *Antiquités de Vésone*, tome II; il donne aussi les dimensions exactes de la chapelle Saint-Jean.

Enfin on remarquera que les confessions nord et sud ne sont pas représentées; et, chose importante, que sur les douze piles de support des grands arcs portant les cinq coupes, sept avaient vu obturer ou murer, tout ou partie, leurs passages cruciformes, ceci pour renforcer les maçonneries des piles, qui étaient fissurées et toutes en fort mauvais état.

JEAN SECRET.